

20

RAPPORT DE GESTION

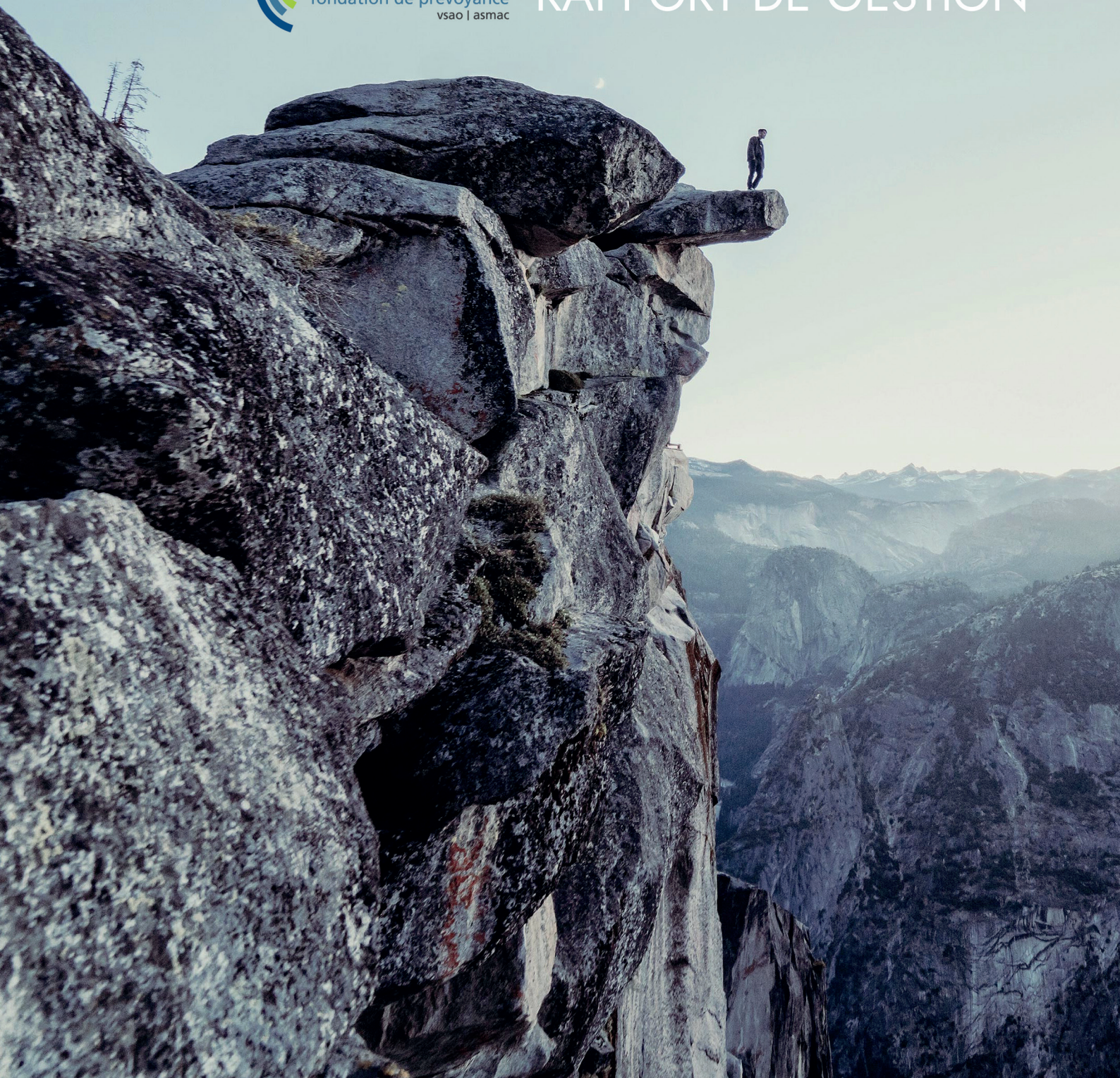
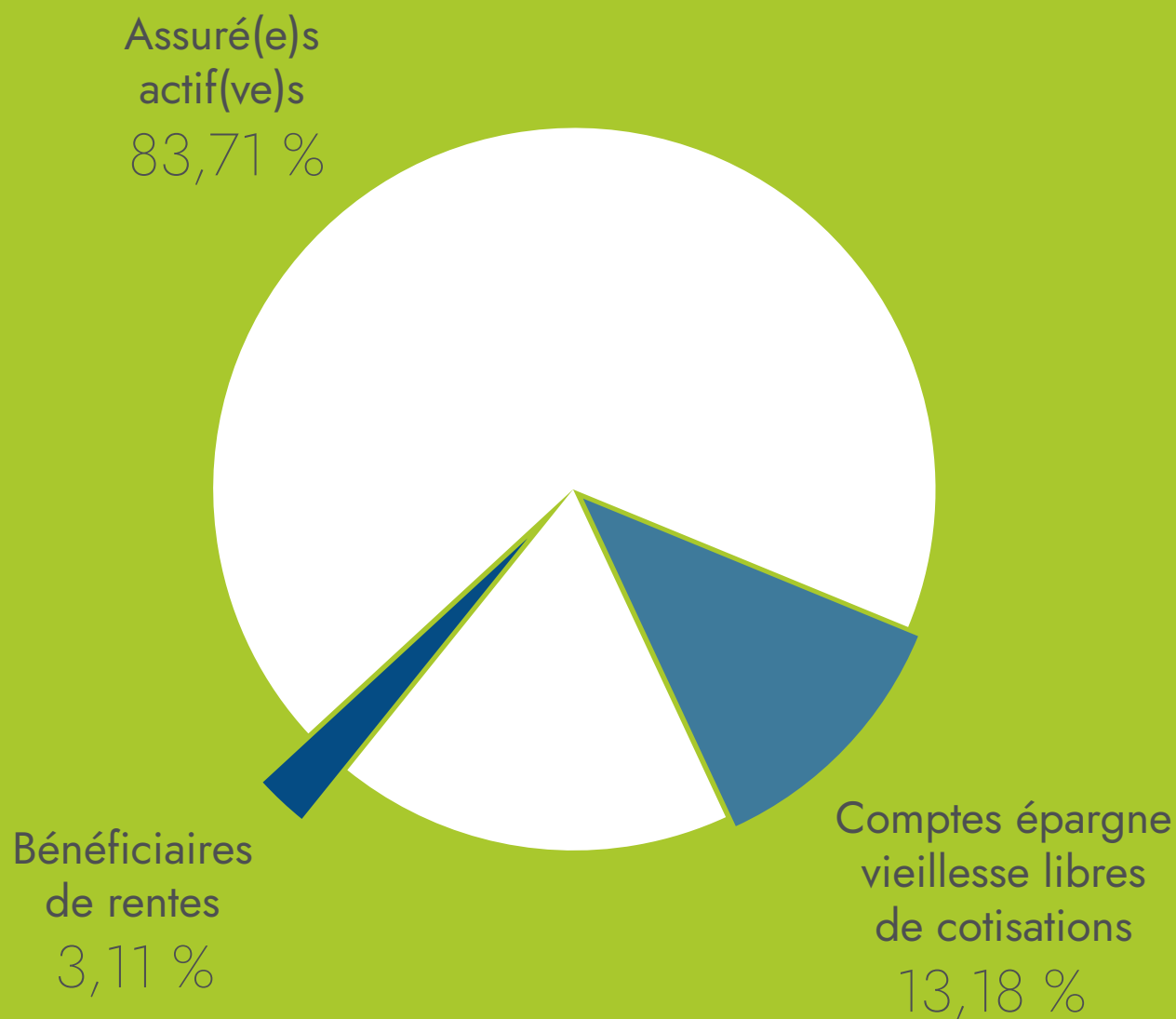


Table des matières

	Chiffres-clés	4
	Préface	9
	Compte annuel	16
	Annexe	20
1.	Bases et organisation	21
2.	Membres actifs et bénéficiaires de rentes	26
3.	Nature de l'application du but	31
4.	Principes d'évaluation et de rapports financiers, continuité	33
5.	Risques actuariels / Couverture des risques / Taux de couverture	35
6.	Explications relatives aux placements de fortune et au résultat net des placements de fortune	42
7.	Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	58
8.	Exigences de l'autorité de surveillance	59
9.	Autres informations relatives à la situation financière	61
10.	Événements postérieurs à la date de clôture du bilan	61
Appendice 1	Employeurs affiliés	63
Appendice 2	Attestation de l'expert	74
Appendice 3	Rapport de l'organe de révision	75



Chiffres-clés

Chiffres-clés

Structure de l'institution de prévoyance

Fondation / Siège	1983 / Berne
Structure juridique	fondation
Couverture des risques sur les salaires jusqu'à CHF 300'000	autonome
Couverture des risques sur les salaires entre CHF 300'001 et CHF 500'000	réassuré
Prévoyance vieillesse	primauté des cotisations
Prévoyance risque	primauté des prestations

Données actuarielles

	2020	2019
Base technique	LPP 2015 Tables générationnelles	LPP 2015 Tables générationnelles
Taux d'intérêt technique p.a.	2,00 %	2,00 %
Taux de conversion à l'âge de retraite ordinaire	5,95 %	6,05 %
Intérêt du capital épargne vieillesse	3,00 %	1,25 %
Intérêt complémentaire unique sur le capital épargne vieillesse au 31.12.2019	—	4,00 %
Taux de couverture selon art. 44 OPP 2	114,30 %	112,50 %
Taux de couverture porteur de risque (économique)	115,50 %	114,70 %



Moyenne des charges administratives en comparaison

par dossier d'assuré(e) en francs suisses

fondation de prévoyance asmac

CHF 82.—

Etude sur les caisses de pension 2021 de Swisscanto Prévoyance SA

CHF 347.—

Données actuarielles

	2020	2019
Assuré(e)s actif(ve)s	22'927	22'038
Bénéficiaires de rentes	852	789
Comptes épargne vieillesse libres de cotisations	3'608	3'972
Moyenne des charges administratives par dossier d'assuré(e)	157	158
dont les charges administratives en général (annexe 7.7)	82	88
dont les charges administratives du placement de fortune (annexe 6.9.11)	75	71
	en milliers de CHF	en milliers de CHF
Capital de prévoyance assuré(e)s actif(ve)s (avoirs épargne)	2'174'390	2'097'784
Capital de prévoyance bénéficiaires de rentes (capital de couverture)	467'022	425'416
Provisions techniques	89'030	109'655



«Plein de *fraîcheur* donc!
Au travail avec bravoure!»

Friedrich von Schiller

... 14 collaborateur(trice)s, au total 166 années de service ...
mais toujours innovants et prêts à relever
les défis face à l'avenir.

Préface



Primus Schlegel, lic. oec. HSG
Président

Christoph Rytz
Directeur de l'agence

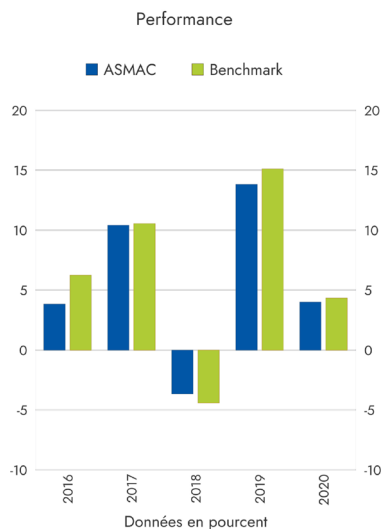
Rétrospective ...

... en général

Il y a une année, nous présentions le rapport de gestion 2019 sous un nouveau design. La page d'accueil a également été révisée et brille d'un nouvel éclat. La production d'une vidéo relative au rapport de gestion et à notre image a encore fait progresser la modernité de la **fondation de prévoyance asmac**. Selon la devise «le succès dépend du courage», nous ne nous arrêterons pas non plus face aux changements à l'avenir.

Il y a plus d'une année, nous avons été frappés par la pandémie du Corona; elle a touché la société de plein fouet et de manière totalement inattendue par son étendue. Autant que la population, nous avons été confrontés à de nouveaux défis, jusque là inconnus, mais qu'il a fallu accepter. Aussitôt dit, aussitôt fait, les collaborateur(trice)s ont travaillé pour la plupart depuis la maison et les séances du Conseil de fondation et des comités ont été réalisées principalement par vidéoconférences.

... des finances

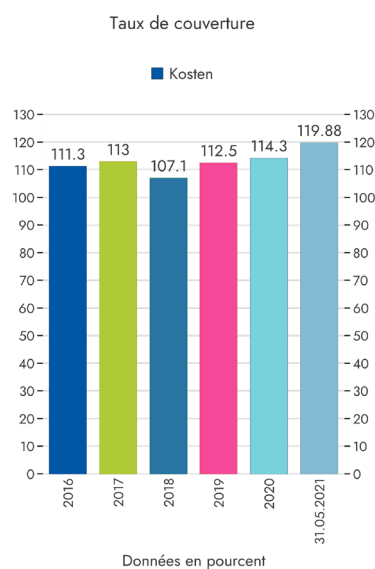
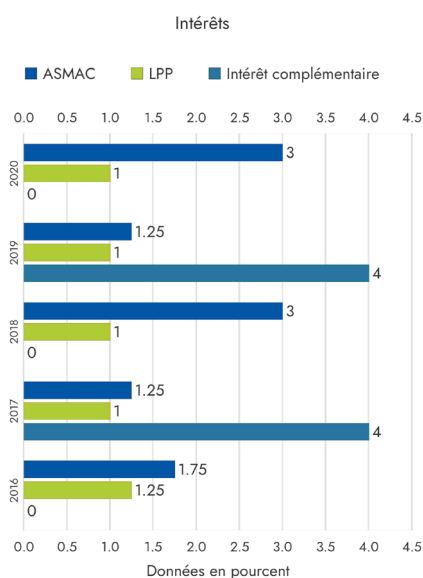


Les marchés financiers ont évolué positivement jusqu'au 19 février 2020. A ce moment-là, le rendement était de 2,99 pourcent et se situait à 0,67 points de pourcentage au-dessus du Benchmark. Les marchés financiers ont réagi négativement suite aux premiers résultats lors des élections primaires aux Etats-Unis. Ensuite c'est le virus du Corona qui s'est trouvé en ligne de mire et qui a entraîné une forte baisse des marchés. La crise pétrolière déclenchée par l'Arabie saoudite a exacerbé la tendance à la baisse, ce qui s'est reflété dans le rendement des placements de fortune par -9,25 pourcent lors de la conclusion du premier trimestre. Malgré ce rendement en négatif, le comité chargé des questions de placement a décidé de maintenir la stratégie de placement choisie. La reprise des marchés a confirmé cette décision. L'année 2020 a ainsi pu être clôturée avec un rendement de quatre pourcent. Nous nous en sommes pour ainsi dire «tirés à bon compte» et nous situons sur une base financière solide.

... de l'activité du Conseil de fondation

En 2019, un excellent résultat a pu être obtenu. Le Conseil de fondation avait donc décidé de doter le capital épargne vieillesse d'un intérêt de trois pourcent en 2020. 1,5 pourcent de l'intérêt ont été constitués comme provision pour les améliorations de prestations en 2019, et dissolus ensuite en 2020. Ainsi, et ceci malgré l'année de placement 2020 plus faible, les personnes assurées ont bénéficié d'un rendement d'intérêt de leur capital épargne vieillesse supérieur à la moyenne.

Le bénéfice réalisé à la fin de l'exercice annuel a été utilisé intégralement pour la constitution de la réserve de fluctuation de valeur. Son montant comprend à présent 14,28 pourcent et se situe à 0,52 points de pourcentage au-dessous de la valeur ciblée de 14,8 pourcent des obligations. A la fin de l'année, la **fondation de prévoyance asmac** indiquait un taux de couverture de 114,3 pourcent.



Lors de sa séance du 19 novembre 2020, le Conseil de fondation a décidé de doter le capital épargne vieillesse de 1,25 pourcent en 2021 et de maintenir la prime de risque pour les salaires jusqu'à CHF 300 000 à un niveau bas à 1,2 pourcent. La prime de risque sur les salaires de CHF 300 000 à CHF 500 000 a été diminuée de quatre à 3,5 pourcent à partir du 1er janvier 2021.

La révision de la loi sur les prestations complémentaires a eu pour conséquence, dans la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP), l'adoption d'un nouvel article de loi. Celui-ci règle le maintien facultatif de l'assurance pour les assuré(e)s étant exclu(e)s de l'assurance obligatoire après l'âge de 58 ans révolus suite à la dissolution du rapport de travail par l'employeur. Comme cet article a obligatoirement du être incorporé dans le règlement de fondation, le Conseil de fondation a approuvé le règlement de fondation révisé et l'a mis en vigueur au 1er janvier 2021. Vous trouverez les modifications décidées ainsi que le règlement sur notre page d'accueil www.fondation-asmac.ch

Le Conseil de fondation est élu pour un mandat de quatre ans; celui-ci a pris fin au cours de l'exercice annuel. Les 16 membres du Conseil de fondation se sont présentés à la réélection pour le nouveau mandat et ont été confirmés par leurs employeurs, par l'association asmac et par l'association de la relève académique de l'université de Zurich (VAUZ).

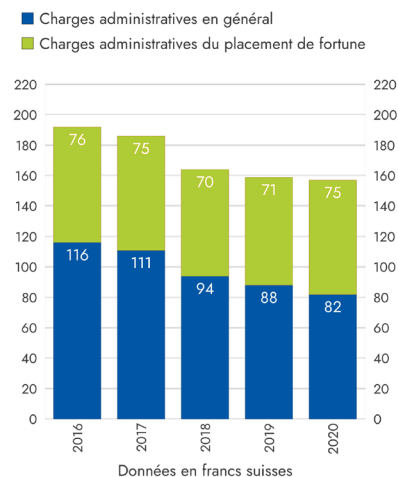
... de l'activité de l'agence

Avec au total 157 francs suisses de charges administratives par dossier d'assuré (charges administratives générales de 82 francs suisses et charges administratives des placements de fortune de 75 francs suisses), les frais ont à nouveau été bas en 2020. La **fondation de prévoyance asmac** accorde à l'avenir également une grande importance à une qualité élevée, ceci à des charges administratives basses au possible. La conscience des coûts ainsi qu'un taux d'intérêt favorable se reflète également en comparaison à d'autres caisses de pension en Suisse, comme l'a démontré l'article de presse du «Tagesanzeiger» de mars 2021. <https://www.fondation-asmac.ch/presse/tages-anzeiger-15032021.pdf>

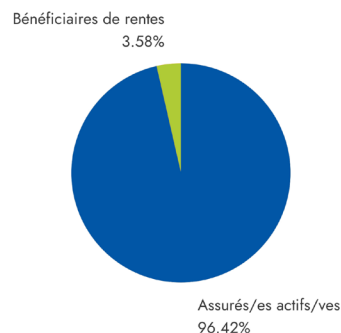
Comme lors des années précédentes, nous enregistrons une légère croissance. L'effectif des assuré(e)s actif(ve)s a augmenté de 889 personnes. A la fin de l'exercice annuel 2020, nous pouvons gérer le capital épargne vieillesse de 22'927 personnes assurées. Le pourcentage de femmes est de 56,58 pourcent. L'effectif des bénéficiaires de rentes a augmenté de 63 personnes pour atteindre 852 personnes. La **fondation de prévoyance asmac** continue d'afficher, avec une relation d'un bénéficiaire de rente pour 27 assuré(e)s actif(ve)s, une très bonne structure de risque.

L'asmac et mediservice vsao-asmac ont modifié leur logo et l'orthographe de leur entreprise. L'ASMAC Fondation pour indépendants a non seulement adapté son logo mais a également un nouveau nom au 1er janvier 2021. Elle s'appelle désormais Medpension vsao asmac.

Charges administratives par dossier



Assurés/es actifs/ves / Bénéficiaires de rentes



Selon le proverbe du Dalai Lama

«Le changement n'est possible qu'en étant actif.»

nous avons nous aussi conçu un nouveau logo. Avec celui-ci et la nouvelle orthographe du nom de la fondation, nous nous approchons des autres organisations de l'asmac afin d'afficher plus clairement les points communs et la cohésion. C'est la couleur «vert» qui orne désormais notre logo. Cette couleur s'associe à la vie et à la clarté. C'est la couleur de la fraîcheur et du naturel et, au sens figuré, la couleur de l'espoir et de la confiance. L'effet et la signification de la couleur «vert» peuvent tout à fait être associés à la fondation. Vous en découvrirez la raison et lisant et en feuilletant le rapport de gestion.

Actualités et perspective en bref

La pandémie du Corona est toujours omniprésente; nous avons néanmoins pu maîtriser les défis stratégiques et organisationnels. C'est en toute confiance que nous pouvons affirmer que la **fondation de prévoyance asmac** est sur la bonne voie, tant concernant sa stabilité financière que son organisation dans son ensemble. Les marchés de placements ont enregistré d'excellents résultats au cours des cinq premiers mois de 2021. A fin mai, le rendement comprend un bon 6,78 pourcent et nous pouvons indiquer un taux de couverture de 119,88 pourcent.

Au cours de l'exercice annuel, un rapport actuariel a été établi sur la base des chiffres à la fin de 2019. Les mesures dans le domaine des taux de conversion, du taux d'intérêt technique, de la prime de risque et des réserves, seront analysées durant l'année en cours et discutées au sein du Conseil de fondation. De possibles adaptations des paramètres techniques seront communiquées à temps et de manière transparente.

La réforme de la prévoyance professionnelle (LPP 21) est vacillante. Le Conseil fédéral a publié son message en novembre 2020. On peut supposer que le projet de loi sera traité au sein des commissions préparatoires des conseils, au cours du premier semestre 2021. Nous observerons de près l'évolution de la réforme.

L'informatique de l'agence sera modernisée en 2021. Avec l'acquisition de nouveaux serveurs plus performants, la numérisation sera développée encore d'avantage.

Le sujet de la durabilité ne nous a pas uniquement préoccupé dans le passé, il nous accompagnera à l'avenir également. Nous apporterons une contribution supplémentaire à la durabilité d'ici 2025 en équipant l'ensemble de nos immeubles de systèmes photovoltaïques. Les futures nouvelles constructions seront établies selon le standard Minergie-A-Eco et nous renonçons entièrement aux combustibles fossiles.

Le Conseil de fondation, le comité chargé des questions de placement et l'agence accorderont, à l'avenir également, une importance appropriée à la durabilité dans le cadre de leur devoir de diligence fiduciaire et en tiendront compte dans le processus de placement.

Et pour *finir*

... nous remercions, au nom du Conseil de fondation et de l'agence, les assuré(e)s actif(ve)s, les bénéficiaires de rentes ainsi que les employeurs affiliés, pour la confiance qu'ils nous accordent. Nous tenons également à dire MERCI aux collaborateur(trice)s dévoué(e)s et aux membres du Conseil de fondation pour leur collaboration professionnelle et engagée.



Primus Schlegel, lic. oec. HSG
Président



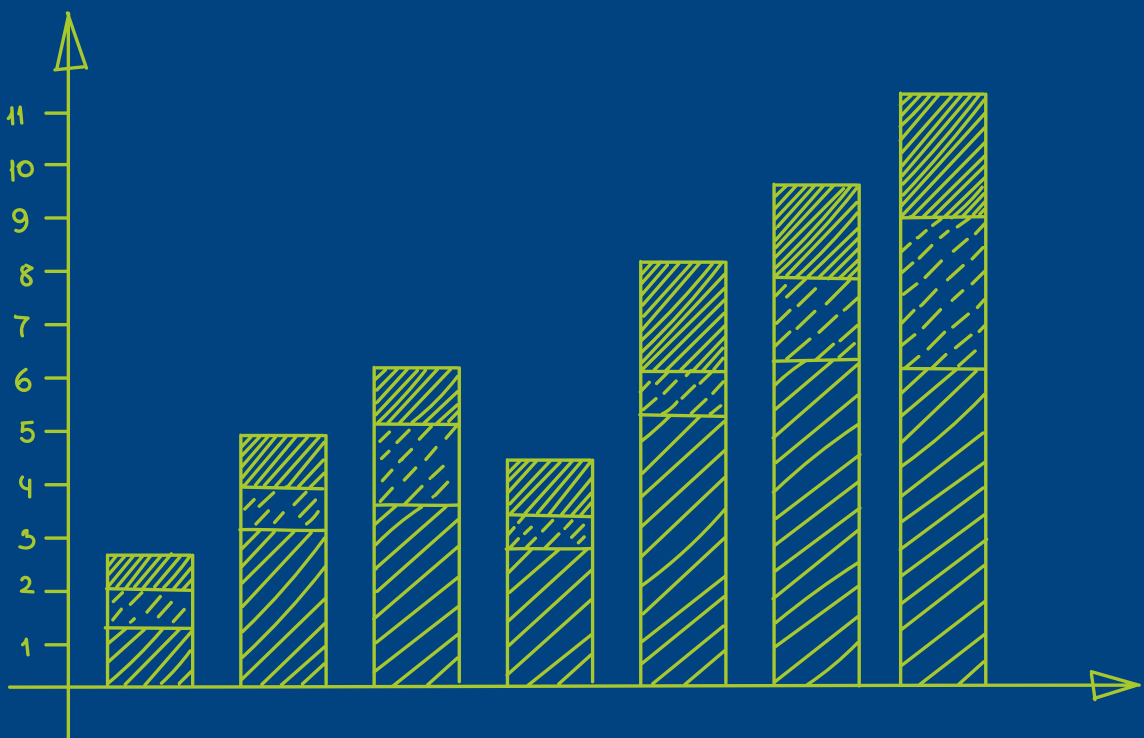
Christoph Rytz
Directeur de l'agence



«La *clarté* est une rare
caractéristique de la réalité.»

Stefan Radulian

... une communication claire et transparente.
Telle qu'elle est vécue chez nous!



Compte annuel

Compte annuel

en francs suisses

Bilan

au 31 décembre

Actifs <small>Annexe</small>		2020	2019
Liquidités, placements à terme fixe		758'785'002	744'005'909
Créances	7.1	8'668'554	7'166'723
Placements auprès de l'employeur	6.10	28'493'532	29'548'182
Titres		1'982'940'059	1'847'912'584
dont en obligations Suisse		287'803'150	291'468'380
dont en obligations étrangères		114'859'188	121'691'446
dont en actions Suisse		736'326'211	717'509'641
dont en actions étrangères		687'989'835	606'605'645
dont en matières premières		42'094'168	25'142'392
dont en fonds de placements immobiliers et participations		113'867'506	85'495'080
Prêts hypothécaires		24'218'925	27'048'650
Biens immobiliers et immobilisations		323'204'892	310'450'598
A Placements de fortune	6.5	3'126'310'964	2'966'132'646
B Compte de régularisation actif	7.2	849'919	1'185'418
C Actifs provenant de contrats d'assurance		0	0
Total actifs		3'127'160'883	2'967'318'064

Passifs <small>Annexe</small>		2020	2019
Autres dettes	7.3	4'990'893	3'463'147
D Dettes		4'990'893	3'463'147
E Compte de régularisation passif	7.4	277'745	110'656
F Réserve de cotisations d'employeur	6.10	1'605'581	1'585'097
G Provisions non techniques		0	0
Capital de prévoyance des assuré(e)s actif(ve)s	5.2	2'174'390'363	2'097'784'205
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	5.4	467'022'161	425'416'317
Passifs provenant des contrats d'assurance		0	0
Provisions techniques	5.5	89'030'000	108'820'000
H Capitaux de prévoyance et provisions techniques		2'730'442'524	2'632'020'523
I Réserve de fluctuation de valeur	6.4	389'844'140	316'000'000
J Capital de la fondation fonds libres (+) / découvert (-)			
Situation en début de période		14'138'641	0
Z Excédent produits (+) / Excédent charges (-)		-14'138'641	14'138'642
Situation en fin de période		0	14'138'641
Total passifs		3'127'160'883	2'967'318'064

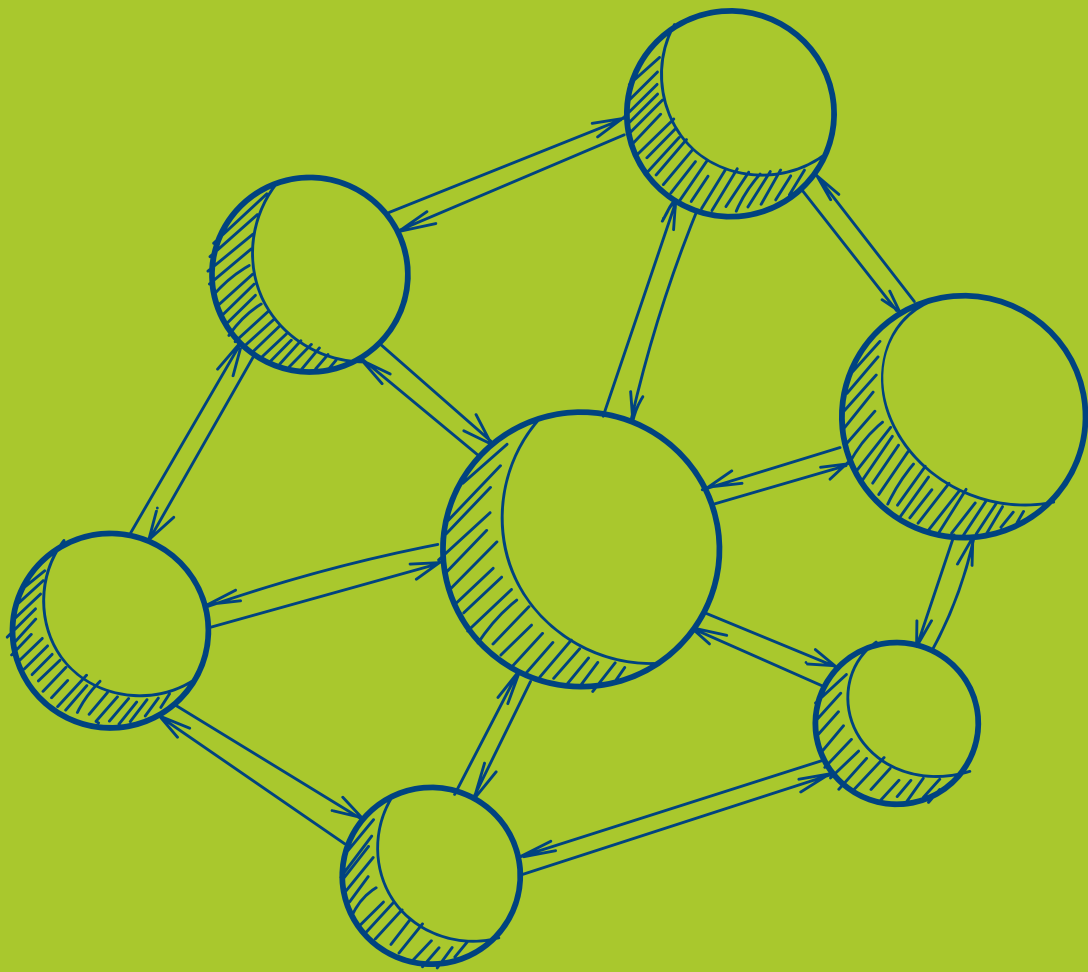
Compte d'exploitation

au 31 décembre

Partie relative à l'assurance <small>Annexe</small>	2020	2019
Cotisations des employé(e)s	123'651'277	118'949'418
dont cotisations d'épargne	113'571'908	109'238'982
dont cotisations de risque	10'079'368	9'710'436
Cotisations des employeurs	146'448'102	141'014'566
dont cotisations d'épargne	134'786'952	129'785'833
dont cotisations de risque	11'661'150	11'228'733
Prélèvement de la réserve de cotisation d'employeur pour le financement des cotisations	-14'516	-14'321
Cotisations de tiers	502	499
Apports uniques et sommes de rachats	20'414'338	20'835'174
Apports dans la réserve de cotisations d'employeurs	35'000	141'474
K Cotisations réglementaires et autres / Apports	290'534'703	280'926'809
Apports de libre passage	100'926'136	97'775'974
Apports en cas de reprises d'effectifs d'assuré(e)s	0	0
Remboursements versements anticipés EPL / Divorce	2'028'996	1'800'194
L Prestations d'entrée	102'955'132	99'576'168
K-L Apports des cotisations et des prestations d'entrée	393'489'835	380'502'977
Rentes vieillesse	-13'916'533	-12'075'281
Rentes survivants	-4'012'988	-3'855'209
Rentes invalidité	-8'202'561	-6'855'983
Autres prestations réglementaires	0	20'310
Prestations en capital à la retraite	-9'453'299	-9'113'394
Prestations en capital lors de décès et d'invalidité	-175'013	-1'367'182
M Prestations réglementaires	-35'760'394	-33'246'739
N Prestations extra-réglementaires	25'636	-35'203
Prestations de libre passage lors de sortie	-300'042'604	-244'321'237
Transfert de ressources complémentaires lors d'une sortie collective	0	0
Versements anticipés EPL / Divorce	-11'136'272	-7'019'662
O Prestations de sortie	-311'178'876	-251'340'899
M-O Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	-346'913'634	-284'622'840
Dissolution (+) / Constitution (-) capital de prévoyance assuré(e)s actif(ve)s	-16'756'044	-70'132'884
Dissolution (+) / Constitution (-) capital de prévoyance bénéficiaires de rentes	-41'605'844	-55'980'280
Dissolution (+) / Constitution (-) des provisions techniques	19'790'000	-39'820'000
Intérêt du capital épargne	-59'850'113	-105'400'869
Dissolution (+) / Constitution (-) de réserves de cotisations employeurs	-20'484	-127'153
P/Q Dissolution (+) / Constitution (-) capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations	-98'442'485	-271'461'186

Partie relative à l'assurance <small>Annexe</small>		2020	2019
	Rentes et prestations en capital (prestations provenant de la réassurance)	141'377	141'377
	Autres prestations d'assurance	0	0
	Parts aux excédents des assurances	0	0
	R Produits des prestations d'assurance	141'377	141'377
	Primes d'assurance	-237'617	-213'373
	Prime de risque	-237'617	-213'373
	Cotisations au fonds de garantie	-1'441'088	-1'365'739
	s Charges d'assurance	-1'678'705	-1'579'112
	k-s Résultat de l'activité d'assurance	-53'403'612	-177'018'785

Partie relative à la fortune <small>Annexe</small>		2020	2019
	Produit liquidités, placements de dépôt à terme fixe 6.9.1	-67'896'918	-15'055'481
	Produit obligations Suisse 6.9.2	213'953	6'469'829
	Produit obligations étrangères 6.9.3	4'246'786	5'569'346
	Produit actions Suisse 6.9.4	36'876'644	171'983'433
	Produit actions étrangères 6.9.5	130'086'756	145'257'797
	Produit matières premières 6.9.6	875'933	11'577'511
	Produit fonds de placements immobiliers et participations 6.9.7	2'657'713	14'945'713
	Produit prêts hypothécaires 6.9.8	265'273	284'622
	Produit biens immobiliers et immobilisations 6.9.9	10'938'107	4'429'907
	Autres intérêts et frais 6.9.10	-1'255'569	-628'596
	Frais administratifs du placement de fortune 6.9.11	-2'057'157	-1'893'268
	T Résultat du placement de fortune	114'951'519	342'940'813
	U Dissolution (+) / Constitution (-) de provisions non techniques	0	0
	V Autres produits 7.5	410'177	90'724
	W Autres dépenses 7.6	-6'846	-260
	Administration générale	-2'156'387	-2'267'499
	Organe de révision et expert en prévoyance professionnelle	-61'992	-44'480
	Autorité de surveillance	-27'360	-23'546
	X Charges administratives 7.7	-2'245'739	-2'335'526
	k-x Excédent des produits / charges avant dissolution / constitution de la réserve de fluctuation de valeur	59'705'499	163'676'967
	Y Dissolution (+) / Constitution (-) de la réserve de fluctuation de valeur	-73'844'140	-149'538'325
	Z Excédent produits (+) / Excédent charges (-)	-14'138'641	14'138'642



Annexe

Annexe

1. Bases et organisation

1.1 Forme juridique et but

La **fondation de prévoyance asmac** revêt la forme juridique d'une fondation. Elle a pour but d'assurer, en tant que fondation commune, l'exécution de la prévoyance professionnelle dans le cadre de la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) et de ses dispositions d'exécution, pour les médecins-assistant(e)s et chef(fe)s de clinique, d'autres médecins employé(e)s ainsi que pour d'autres personnes de formation universitaire durant la période de formation complémentaire, les employé(e)s de l'asmac, de ses sections et organisations, contre les risques économiques de la vieillesse, du décès et de l'invalidité. Elle peut dépasser les prestations minimales prévues par la LPP.

La fondation peut assurer exceptionnellement la prévoyance professionnelle pour du personnel sans formation universitaire, employé auprès d'employeurs affiliés ou pour lequel l'employeur affilié effectue le décompte des cotisations d'assurance sociale, dans la mesure où son activité est en rapport étroit avec le domaine d'activité des médecins-assistant(e)s ou chef(fe)s de clinique ou d'autres personnes de formation universitaire.

L'adhésion des employeurs est conclue par écrit, sur la base de contrats d'adhésion.

1.2 Inscription LPP et Fonds de garantie

La fondation est inscrite dans le registre de la prévoyance professionnelle du canton de Berne sous le numéro BE.0467 et est soumise à l'autorité de surveillance compétente. Elle est affiliée au Fonds de garantie LPP.

1.3 Déclaration de l'acte de fondation et règlements

Acte de fondation du	6 juin 1983
- révisé le	21 novembre 2000
Règlement de fondation du	1er janvier 2020
Règlement de liquidation partielle du	1er janvier 2016
Règlement de provisions du	19 novembre 2019
Règlement d'organisation du	1er janvier 2020
Règlement de placements du	1er janvier 2020
Règlement de la commission pour les questions de prestations du	1er janvier 2020
Directives pour l'octroi de prêts hypothécaires du	1er novembre 2019
Directives pour l'encouragement à la propriété du logement au moyen de la prévoyance professionnelle du	1er janvier 2020

1.4 Organe suprême, Direction et droit de signature

Conseil de fondation – Représentants des employé(e)s

PD Dr med. Lorenz Büchler 

Médecin-chef Chirurgie de la hanche et du bassin, Hôpital cantonal Aarau, Clinique d'orthopédie et de traumatologie, 5001 Aarau

Prof. Dr med. Urs Eichenberger, Vice-président  

Clinique universitaire Balgrist, Forchstrasse 340, 8008 Zurich

Dr med. Lars Frauchiger

Berner Fusszentrum, Schänzlistrasse 33, 3013 Berne

Lucius Huber, docteur en droit   

Case postale, Elisabethenstrasse 15, 4010 Bâle

Dr med. Hugo Kupferschmidt, EMBA HSG    

CHARITÉ – Médecine universitaire Berlin, Direction service d'urgence toxicologique, Hindenburgdamm 30, DE-12203 Berlin

Dr med. Eric Odenheimer, MBA HSG

Directeur général/CEO, MERIDIAN AG, Bierigutstrasse 7, 3608 Thoune

Dr med. Gert Printzen 

ANALYTICA Laboratoires Médicaux SA, Falkenstrasse 14, 8024 Zurich

Vincent Wolff

Doctorant, Institut Banking et Finance, Université Zurich, Plattenstrasse 32, 8032 Zurich



Comité chargé des questions de placements



Comité chargé des questions juridiques



Comité chargé des questions de prestations



Comité chargé des questions de personnel



Signature collective à deux



Président(e)

Conseil de fondation – Représentant(e)s des employeurs

Rolf Curschellas

Directeur RH, Hôpital universitaire de Zurich, Human Resources Management, Schmelzbergstrasse 24, 8091 Zurich

Stéphane Johner

Directeur administratif et financier adjoint, Direction des finances opérationnelles, CHUV Centre hospitalier universitaire vaudois, Rue du Bugnon 21, 1011 Lausanne

Daniel Kalberer, lic. rer. publ. HSG

Directeur général, Association des hôpitaux zurichois, Nordstrasse 15, 8006 Zurich

◀ Markus Lüdi (départ au 31 mars 2020)

Directeur fonctions de soutien, Groupement hospitalier «L'Insel Gruppe» SA, Inselspital / Hôpital universitaire de Berne, Freiburgstrasse 41, 3010 Berne

Eleonora Riz à Porta

Directrice du personnel, Human Resources Management, Hôpital universitaire de Bâle, Hebelstrasse 32, 4031 Bâle

Primus Schlegel, licencié ès sciences HSG, Président

Chef du service du personnel du canton de Saint-Gall, Davidstrasse 35, 9001 Saint-Gall

Pascal Scholl, licencié ès sciences politiques

Représentant de l'hôpital cantonal Aarau SA, de l'hôpital cantonal Baden SA et des Services psychiatriques Aargau SA

▶ Nicole Stämpfli, lic. rer. pol (entrée au 1er mars 2020)

Directrice du personnel, Groupement hospitalier «L'Insel Gruppe» SA, Hôpital universitaire de Berne, Freiburgstrasse 41, 3010 Berne

Andreas Woodtli

Directeur des Services du Personnel, Hôpitaux de Soleure SA, Schlössliweg 2-6, 4500 Soleure

La durée du mandat du Conseil de fondation est de respectivement quatre ans. Les nouvelles élections et les réélections ont eu lieu à la fin de l'exercice annuel. Tous les représentant(e)s des employeurs ainsi que des employé(e)s ont été réélus. Le mandat actuel dure du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2024.



Comité chargé des questions de placements



Comité chargé des questions juridiques



Comité chargé des questions de prestations



Comité chargé des questions de personnel



Signature collective à deux



Président(e)

Direction

Christoph Rytz, Directeur de l'agence

· Signature collective à deux

Martin Ammann, Directeur suppléant de l'agence

· Signature collective à deux

Brian Keith Zuckweiler, Asset Manager

· Signature collective à deux

1.5 Experts, Organe de révision, Conseiller, Autorité de surveillance

Expert

Partenaires contractuels: DEPREZ Experten SA, Neustadtgasse 7, 8001 Zurich

Experts exécutants: Christoph Furrer, Expert agréé en prévoyance professionnelle

Organe de révision

Ernst & Young SA

Schanzenstrasse 4a, case postale, 3001 Berne

Marco Schmid, Réviseur principal

Global Custodian et Investment Controller

CREDIT SUISSE SA

Uetlibergstrasse 231, 8070 Zurich

Autorité de surveillance

Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPPF)

Belpstrasse 48, case postale, 3000 Berne 14

1.6 Employeurs affiliés

Peuvent s'affilier à la fondation

- les cantons, communes, groupements hospitaliers et autres institutions de droit public employant du personnel médical;
- les hôpitaux et autres instituts de santé publique employant du personnel médical;
- l'asmac, ses sections et organisations;
- à titre exceptionnel et avec l'approbation du Conseil de fondation, d'autres institutions et établissements employant du personnel non médical, pour autant qu'ils occupent essentiellement du personnel de formation universitaire en formation continue.

Les données détaillées concernant les employeurs affiliés figurent dans l'appendice 1.

2. Membres actifs et bénéficiaires de rente

2.1 Assuré(e)s actif(ve)s et compte épargne vieillesse libre de cotisations

Assuré(e)s actif(ve)s	Hommes	Femmes	Total	Année précédente	Ecart
31 décembre 2019	9'567	12'326	21'893	21'275	618
Entrées	3'924	5'443	9'367	10'296	-929
Entrées effectives	2'343	3'154	5'497	5'490	7
Entrées changement d'employeur interne	1'581	2'289	3'870	4'806	-936
Départs au total	-3'570	-4'894	-8'464	-9'678	1'214
Sorties effectives ¹⁾	-1'087	-1'325	-2'412	-2'462	50
Sorties changement d'employeur interne	-2'483	-3'569	-6'052	-7'216	1'164
31 décembre 2020	9'921	12'875	22'796	21'893	903

¹⁾ Inclus sorties lors de retraite, invalidité et décès

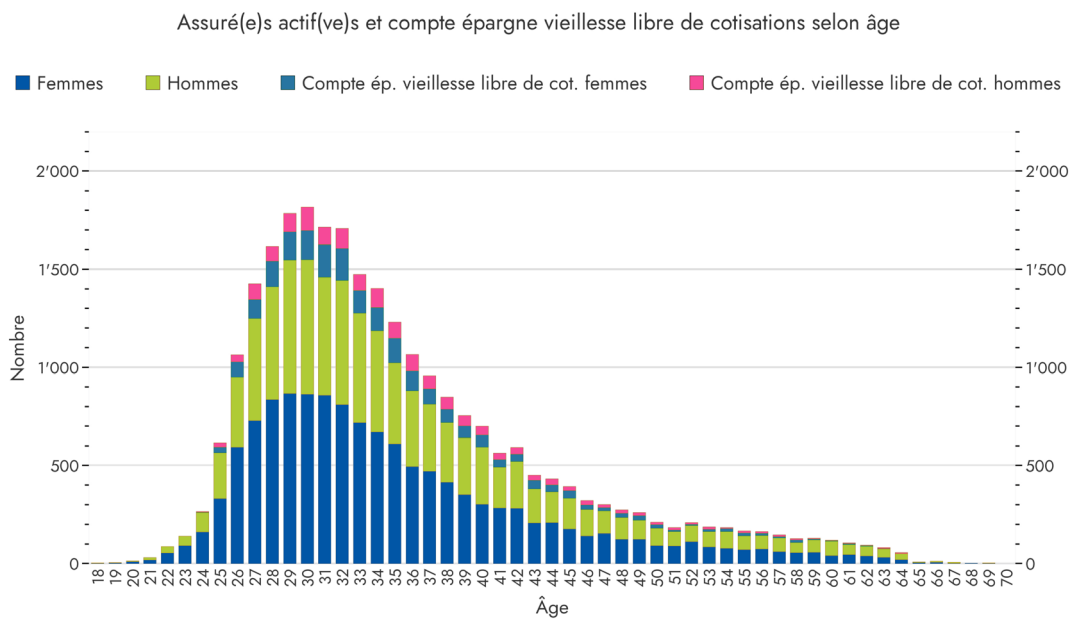
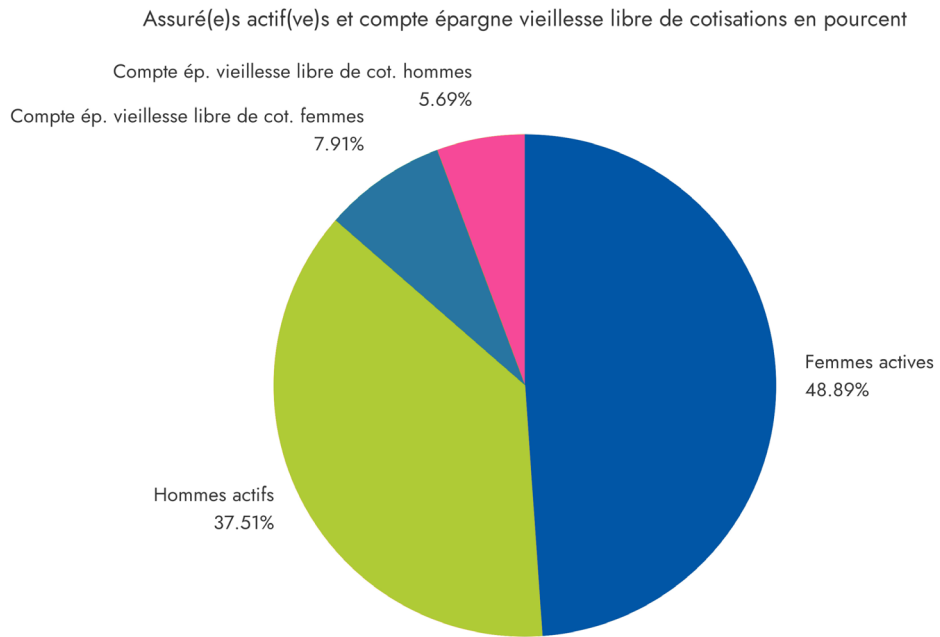
Assurance risque lors d'interruption de travail	Hommes	Femmes	Total	Année précédente	Ecart
31 décembre 2019	45	100	145	157	-12
Entrées	116	200	316	361	-45
Entrées dans l'assurance d'interruption	116	200	316	361	-45
Départs au total	-129	-201	-330	-373	43
Sorties	-33	-68	-101	-111	10
Sorties changement d'employeur interne	-96	-133	-229	-262	33
31 décembre 2020	32	99	131	145	-14

Total assuré(e)s actif(ve)s	9'953	12'974	22'927	22'038	889
------------------------------------	--------------	---------------	---------------	---------------	------------

Compte épargne vieillesse libre de cotisations	Hommes	Femmes	Total	Année précédente	Ecart
31 décembre 2019	1'709	2'263	3'972	3'740	232
Entrées	2'139	3'158	5'297	5'330	-33
Entrées	2'139	3'158	5'297	5'330	-33
Départs au total	-2'339	-3'322	-5'661	-5'098	-563
Sorties ¹⁾	-2'339	-3'322	-5'661	-5'098	-563
31 décembre 2020	1'509	2'099	3'608	3'972	-364

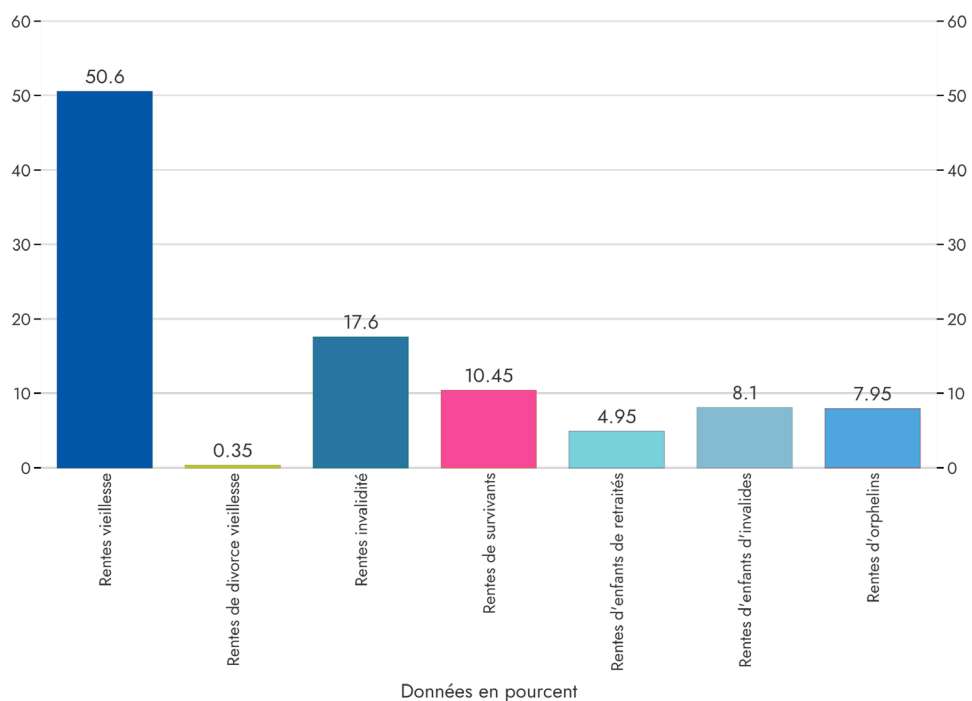
¹⁾ Inclus sorties lors de retraite, invalidité et décès

Les données détaillées concernant la modification de l'effectif par employeur affilié figurent dans l'appendice 1.

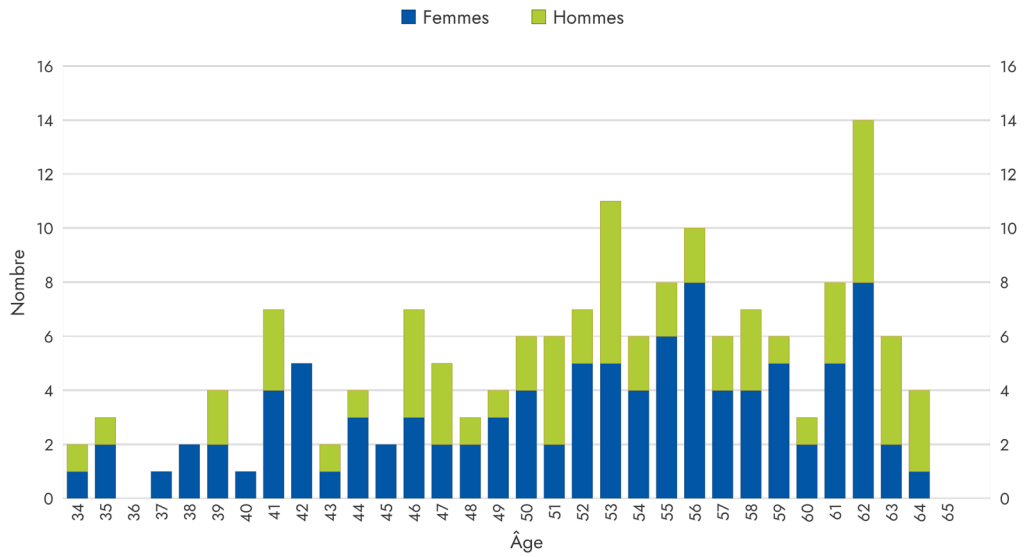


2.2 Bénéficiaires de rentes

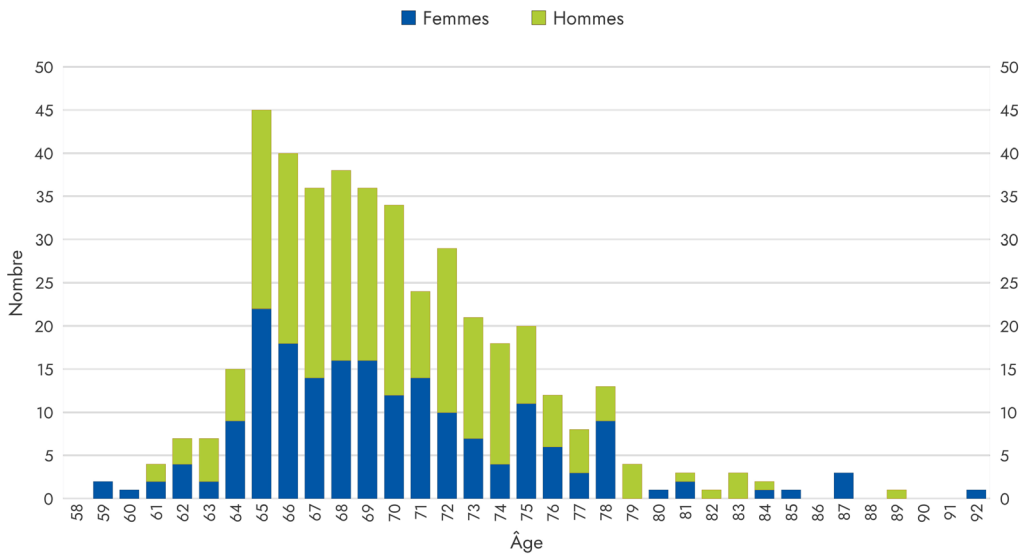
	Rentes vieillesse	Rente de divorce vieillesse	Rentes invalidité	Rentes de survivants	Rentes d'enfants de retraités	Rentes d'enfants d'invalides	Rentes d'orphelins	Total
31 décembre 2019	379	4	148	86	30	72	70	789
Nouvelles rentes	55	0	11	4	14	7	7	98
Départs	-3	-1	-9	-1	-2	-10	-9	-35
31 décembre 2020	431	3	150	89	42	69	68	852
dont hommes	239	0	58	16	22	40	36	411
dont femmes	192	3	92	73	20	29	32	441



Structure d'âge des bénéficiaires de rentes invalidité



Structure d'âge des bénéficiaires de rentes vieillesse



«*L'Espoir* n'est pas la conviction
qu'une chose aura une issue favorable, mais la certitude
que cette chose a un sens, quoi qu'il adienne.»

Vaclav Havel

peu importe comment, mais tout ira bien!



3. Nature de l'application du but

3.1 Explication des contrats d'adhésion et des plans de prévoyance

Les employeurs concluent un contrat d'adhésion avec la fondation. Le contrat d'adhésion décrit la relation juridique et désigne le plan de prévoyance à appliquer.

Les prestations de vieillesse sont basées sur la primauté des cotisations et sont déterminées par le règlement de fondation en vigueur au 1er janvier 2020.

Les prestations de décès et d'invalidité sont basées sur la primauté des prestations et sont déterminées par le salaire assuré au moment de la survenance d'un cas de prévoyance.

3.2 Financement, méthode de financement

Les cotisations annuelles servent au financement du capital épargne vieillesse (primauté des cotisations) et à la couverture des coûts pour les prestations de risque (primauté des prestations).

Le montant des cotisations d'employeurs et d'employé(e)s est fixé dans les plans de prévoyance. L'employeur prend en charge au moins 50 pourcent des primes globales.

La cotisation de risque pour les salaires annuels imputables jusqu'à hauteur de 300'000 francs suisses comprenait 1,2 pourcent lors de l'exercice annuel. Pour les salaires annuels imputables entre 300'001 francs suisses jusqu'à 500'000 francs suisses, le taux de la cotisation de risque se situait à quatre pourcent.

Les prestations suivantes sont prises en charge par la fondation sans perception de prime:

- les frais administratifs
- la redevance au Fonds de garantie selon art. 59 LPP
- la redevance à l'autorité de surveillance
- l'adaptation des rentes de survivants et d'invalidité à l'évolution des prix conformément à l'art. 36 LPP
- l'adaptation des rentes de vieillesse à l'évolution des prix dans le cadre des possibilités financières

L'obligation de cotisation d'employeurs ainsi que d'employé(e)s commence au début de l'assurance et prend fin à la retraite, au décès avant atteinte de la retraite, à la dissolution ou à l'interruption du rapport de travail. Sous réserve de la libération de cotisation en cas d'incapacité de gains.

3.3 Autres informations concernant l'activité de prévoyance

Assurance risque en cas d'interruption de travail

L'assurance d'interruption a pour objectif d'assurer la couverture de risques des personnes ayant moins de 50 ans, affiliées à la fondation, qui, durant une période limitée à deux ans au maximum, ne remplissent plus, ou plus entièrement, les conditions requises pour une adhésion à la fondation. L'adhésion à l'assurance d'interruption est exclue pour les indépendants ou pour les personnes n'ayant pas de domicile/d'établissement en Suisse, les personnes employées par un employeur à l'étranger ou les personnes bénéficiant d'un congé non payé.

Améliorations de prestations décidées

Lors de sa séance du 19 novembre 2019, le Conseil de fondation a décidé de doter les capitaux épargne vieillesse des assuré(e)s d'un intérêt de 1,5 pourcent (0,5 points de pourcentage au-dessus de l'intérêt minimal LPP) pour l'année 2020. Suite au résultat positif au 31 décembre 2019, le Conseil de fondation a octroyé, en décision par voie de circulaire du 17 janvier 2020, une élévation du taux d'intérêt de 1,5 pourcent. Cette élévation du taux d'intérêt a été financée au 31 décembre 2019 par d'une provision pour les améliorations de prestations décidées et a été dissolue au 1er janvier 2020.

Adaptation des rentes à l'évolution des prix

L'ajournement du renchérissement de 0,9 pourcent de l'année 2018 ainsi que le renchérissement de 0,4 pourcent de l'année 2019 ont été intégrés dans les rentes, ceci rétroactivement au 1er janvier 2020, à l'exception des rentes de vieillesse.

4. Principes d'évaluation et de rapports financiers, continuité

4.1 Confirmation sur le rapport financier selon la Swiss GAAP RPC 26

La comptabilité, l'établissement du bilan et l'évaluation, sont établis en fonction des dispositions du Code des obligations (CO) et de la LPP. Les comptes annuels, qui se composent du bilan, du compte d'exploitation et de l'annexe, définissent la situation financière effective dans le sens de la législation sur la prévoyance professionnelle et correspondent aux dispositions de la Swiss GAAP RPC 26.

4.2 Principes de comptabilité et d'évaluation

Les principes d'évaluation ci-dessous ont été appliqués au 31 décembre 2020:

Créances

L'établissement du bilan des créances est effectué aux valeurs nominales. Des correctifs de valeurs adéquats relatifs aux risques apparents sont entrepris.

Titres

L'évaluation des titres est établie au cours, respectivement aux valeurs du marché à la date de clôture du bilan. Les bénéfices et pertes de cours non réalisés qui en résultent sont comptabilisés avec effet sur le résultat. Les positions négatives existantes provenant d'opérations sur dérivés (valeur de remplacement de la vente de Puts et Calls) sont désignées séparément.

Conversion des devises étrangères

Les produits et les dépenses en monnaies étrangères sont convertis aux cours du jour. Les actifs et dettes en devises étrangères sont évalués aux cours valables en fin d'année. Les bénéfices et pertes de cours qui en résultent sont comptabilisés avec effet sur le résultat.

Prêts hypothécaires

L'établissement du bilan des prêts hypothécaires est effectué à la valeur nominale. Des correctifs de valeurs correspondants sont établis pour les risques apparents. Aucun correctif de valeur n'est actuellement nécessaire du point de vue économique.

Private Equity

Les placements en Private Equity sont inscrits au bilan à la valeur d'acquisition, diminution faite des pertes de valeur décelables.

Biens immobiliers

Une expertise de la valeur vénale est effectuée périodiquement sur les biens immobiliers. L'évaluation immobilière pour l'établissement du bilan ne doit pas dater de plus de cinq ans. L'évaluation des biens immobiliers a été effectuée au 31 décembre 2019. Les constructions en cours ainsi que les terrains sont inscrits au bilan à hauteur des frais accumulés.

Entreprise Start-up

Les participations aux entreprises Start-up sous forme de capital-actions et d'emprunts sont amorties à CHF 1 sur la base du principe de prudence. Un éventuel rendement futur sera imputé au résultat.

Dettes

L'établissement du bilan des dettes est effectué aux valeurs nominales.

Capitaux de prévoyance et provisions techniques

Les capitaux de prévoyance et les provisions techniques sont déterminés annuellement par l'expert en assurances selon des principes reconnus et sur des bases accessibles de manière générale (LPP 2015 tables générationnelles).

Réserve de fluctuation de valeur

La réserve de fluctuation de valeur est constituée dans le but de faire face aux risques spécifiques du marché et permet de garantir de manière durable l'application des promesses de prestations. La définition de la valeur ciblée est basée sur des considérations économico-financières.

Autres actifs et passifs

L'établissement du bilan des autres actifs et passifs est établi aux valeurs nominales.

Capital immobilisé

Les capitaux de couverture ainsi que les provisions techniques nécessaires sont vérifiés et calculés annuellement par l'expert.

4.3 Modification des principes lors d'évaluation, de comptabilisation et de rapport financier

Lors de l'exercice annuel, il n'a été entrepris aucune modification des principes d'évaluation, de comptabilité et de rapport financier.

5. Risques actuariels / Couverture des risques / Taux de couverture

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

La fondation de prévoyance asmac est une institution de prévoyance autonome.

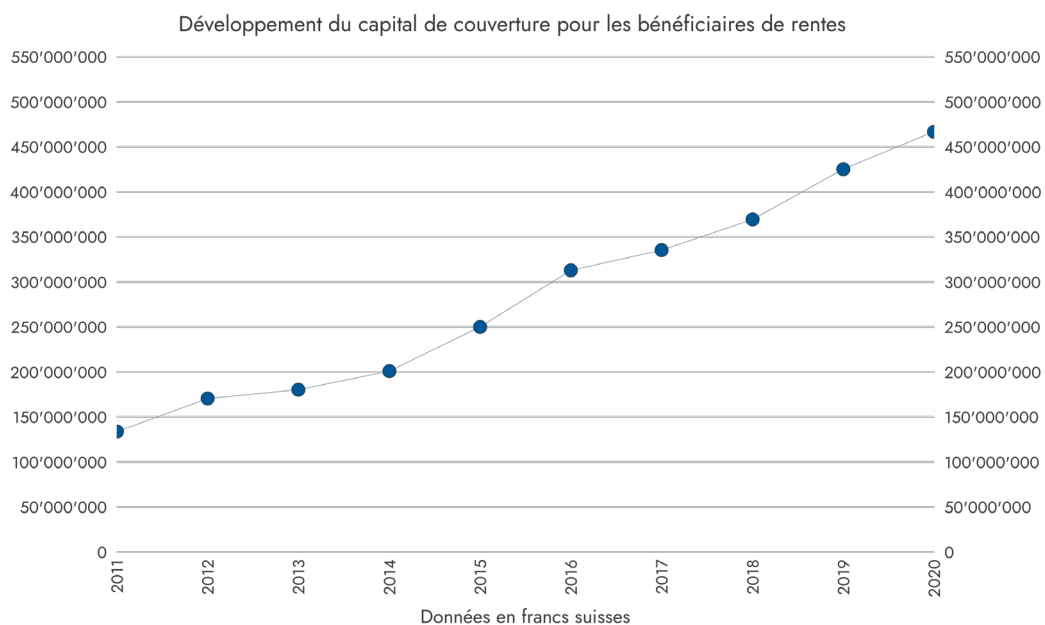
Depuis 2010, les salaires annuels imputables jusqu'à CHF 500'000 francs suisses peuvent également être assurés. Pour les salaires de plus de CHF 300'000 francs suisses, les risques décès et invalidité sont réassurés auprès d'une compagnie d'assurance.

5.2

Développement et intérêt de l'avoir épargne en primauté des cotisations	2020	2019
Situation des avoirs épargne au 1er janvier	2'097'784'205	1'922'250'452
Cotisations épargne des employé(e)s	113'571'908	109'238'982
Cotisations épargne des employeurs	134'786'952	129'785'833
Capital épargne pour les assuré(e)s libéré(e)s de primes	2'133'912	1'813'056
Apports uniques et sommes de rachat	20'414'338	20'835'174
Apports de libre passage	100'926'136	97'775'974
Remboursements versements anticipés EPL / Divorce	2'028'996	1'800'194
Prestations de libre passage lors de sortie	-300'042'604	-244'321'237
Retraits anticipés EPL / Divorce	-11'136'272	-7'019'662
Prestations en capital lors de retraite	-9'453'299	-9'113'394
Capitaux pour survivants	-175'013	-1'367'182
Dissolution capital épargne suite à la retraite, au décès et à l'invalidité	-36'195'710	-25'023'802
Dissolution capital épargne invalides (transfert en capital de couverture bénéficiaires de rentes)	-89'113	-4'331'469
Intérêt du capital épargne (3 pourcent / 1,25 pourcent)	59'858'430	23'174'797
Intérêt complémentaire 2019 (4 pourcent)	-8'317	82'226'072
Constitution capital épargne pour prestations de libre passage selon art. 17 et 18 de la Loi fédérale sur le libre passage (LFLP)	13'099	43'539
Correction capital épargne suite aux mutations rétroactives	-27'285	16'876
Situation des avoirs épargne au 31 décembre	2'174'390'363	2'097'784'205

L'augmentation du capital épargne pour les prestations de libre passage selon art. 17 et 18 de la Loi fédérale sur le libre passage (LFLP) est effectuée pour les assuré(e)s dont le montant minimal de la prestation de libre passage selon la Loi sur le libre passage (LFLP) aurait été plus élevé au 31 décembre que l'avoire de vieillesse disponible.

5.3	Total des avoirs vieillesse selon LPP	2020	2019
	Avoirs vieillesse LPP (comptes-témoins)	769'072'013	744'117'568
	Intérêt du capital épargne vieillesse LPP	1,00 %	1,00 %
5.4	Développement du capital de couverture pour les bénéficiaires de rentes	2020	2019
	Situation du capital de couverture au 1er janvier	425'416'317	369'436'037
	Rentes de vieillesse	-13'916'533	-12'075'281
	Rentes de survivants	-4'012'988	-3'855'209
	Rentes d'invalidité	-8'202'561	-6'855'983
	Constitution du capital de couverture suite à la retraite, au décès et à l'invalidité	36'170'412	24'972'365
	Constitution du capital de couverture invalides (transfert provenant du capital épargne)	89'113	4'331'469
	Augmentation du capital de couverture des bénéficiaires de rentes	31'478'401	49'462'919
	Situation du capital de couverture au 31 décembre	467'022'161	425'416'317



5.5

Composition, développement et explication des provisions techniques

	2020	2019
Fluctuations de risques	21'750'000	20'940'000
Pertes sur retraites	29'460'000	25'380'000
Cas d'invalidité en suspens	16'420'000	11'130'000
Améliorations de prestations décidées	0	32'070'000
Diminution du taux d'intérêt technique	21'400'000	19'300'000
Total des provisions techniques	89'030'000	108'820'000

Provision pour les fluctuations de risques

Cette provision permet de compenser une évolution négative des sinistres dans le cadre des risques invalidité et décès des assuré(e)s actif(ve)s. La réserve de fluctuation de valeur correspond aux cotisations de risques d'une année, se basant respectivement sur les cotisations de risques effectives de l'année écoulée.

Provision pour les pertes sur retraites

La provision sert au financement des pertes survenant dans le cadre des retraites vieillesse et résultant des taux de conversion trop élevés en comparaison aux bases actuarielles. Selon le règlement de provisions, la provision correspond à un pourcentage des avoirs de vieillesse des assuré(e)s actif(ve)s et des invalides ayant atteint l'âge de 55 ans révolus.

Le pourcentage comprend 5,5 pourcent au 31 décembre 2020 et sera ensuite augmenté de 0,5 pourcent par année civile.

Provision pour les cas d'invalidité en suspens

La provision sert au financement des cas d'invalidité, connus et inconnus, en suspens. Une part de 50 pourcent de la valeur effective calculée pour les prestations est prélevée pour la provision, ceci en tenant compte qu'une partie uniquement des cas d'invalidité en suspens aboutira à un rente.

Provision pour les améliorations de prestations décidées

La provision sert au financement des améliorations de prestations déjà décidées, en faveur des assuré(e)s, mais n'étant pas encore prises en compte dans le capital de prévoyance. Le montant de cette provision correspond respectivement aux coûts présumés des améliorations de prestations décidées.

La provision a été utilisée pour le financement de l'élévation du taux d'intérêt du capital épargne vieillesse lors de l'exercice annuel.

Provision pour la diminution du taux d'intérêt technique

Cette provision établira par étapes l'augmentation probable du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes, faisant suite à une diminution future du taux d'intérêt technique. La provision correspond à un pourcentage du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes.

La provision constituée, qui est à environ cinq pourcent, correspond à une diminution future du taux d'intérêt technique à 1,5 pourcent, qui est aujourd'hui à deux pourcent.

5.6 Résultat de la dernière expertise du rapport actuariel

La dernière expertise actuarielle date du 31 décembre 2019. Les recommandations principales de l'expert concernent une nouvelle diminution des taux de conversion ainsi que la diminution du taux d'intérêt technique à 1,5 pourcent. Dans le passé, une provision était constituée pour la diminution du taux d'intérêt technique. Les recommandations de l'expert seront examinées par le Conseil de fondation.

La confirmation de l'expert en prévoyance professionnelle relative à la garantie des obligations légales figure dans l'appendice 2.

5.7

Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

	2020	2019
Base technique	LPP 2015 Tables générationnelles	LPP 2015 Tables générationnelles
Taux d'intérêt technique p.a.	2,0 %	2,0 %

5.8 Modification de bases actuarielles et hypothèses

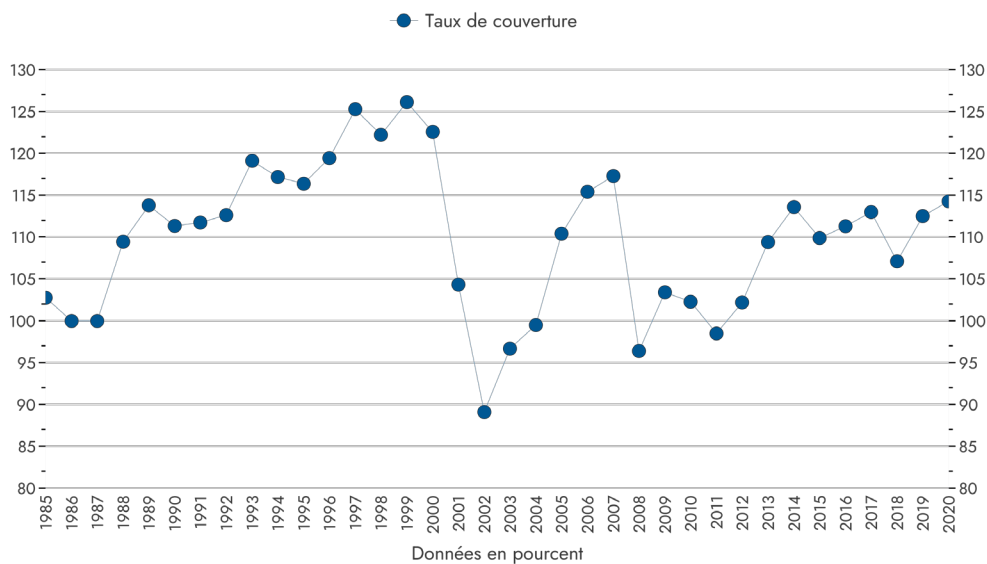
Aucune modification n'a eu lieu lors de l'exercice annuel.

5.9

**Taux de couverture selon art. 44
OPP 2 au 31 décembre**

	2020	2019
Actifs (somme du bilan)	3'127'160'883	2'967'318'064
Dettes	-4'990'893	-3'463'147
Compte de régulation passif	-277'745	-110'656
Réserves de cotisations d'employeurs	-1'605'581	-1'585'097
Provisions non techniques	0	0
Fortune de prévoyance nette	3'120'286'664	2'962'159'164
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	2'730'442'524	2'632'020'523
Taux de couverture	114,3 %	112,5 %

Evolution du taux de couverture selon article 44 OPP 2



5.10

Taux de couverture porteur de risque (économique) au 31 décembre	2020	2019
Fortune de prévoyance nette selon art. 44 OPP 2	3'120'286'664	2'962'159'164
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes (économique)	-609'813'000	-556'643'000
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes (technique)	-467'022'161	-425'416'317
Différence d'évaluation par rapport à la valeur du marché	-142'790'839	-131'226'683
Fortune de prévoyance des assuré(e)s actif(ve)s (économique)	2'510'473'664	2'405'516'164
Capital de prévoyance des assuré(e)s actif(ve)s	2'174'390'363	2'097'784'205
Taux de couverture	115,5 %	114,7 %

Le degré de couverture sous risque

Le degré de couverture sous risque a été créé en 2011 par PPCmetrics SA. Selon une étude de Swisscanto en 2015, il est calculé régulièrement par environ un tiers de toutes les institutions de prévoyance.

La tolérance au risque d'une institution de prévoyance se compose de la tolérance au risque financière et structurelle. Le degré de couverture sous risque tient compte de ces deux dimensions en mesurant la charge de risque assumée par les porteurs de risques d'une institution de prévoyance. Les porteurs de risques sont les assurés actifs et les employeurs. Les rentes en cours sont en revanche garanties par la loi. Plus la part des rentes garanties relativement aux engagements est élevée, plus les risques se concentrent sur les assurés actifs. Le degré de couverture sous risque apporte la transparence nécessaire sur les assurés actifs. Contrairement au degré de couverture selon article 44 OPP 2, le degré de couverture sous risque neutralise les différences de taux d'intérêt technique ainsi que de structure de caisse de pensions (part de rentiers), permettant ainsi une comparaison directe de différentes institutions de prévoyance (source: PPCmetrics SA).

Facteurs de conversion

L'évaluation de la valeur de marché des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes est effectuée à l'aide d'un facteur de conversion. Ce dernier se base sur les flux de capitaux de prévoyance d'un échantillon représentatif de bénéficiaires de rentes ainsi que des risques biométriques selon les bases techniques. Pour le calcul à partir du 31 décembre 2017, sont utilisées les bases actuarielles LPP 2015 (tables générationnelles avec le modèle Menthonnex). L'évaluation des flux conforme au risque est effectuée à l'aide des taux d'intérêt actuels des obligations de la Confédération (source: BNS) couvrant les échéances des engagements.

6. Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

6.1 Organisation de l'activité de placement, conseillers et gestionnaires en placement, règlement de placement

Le Conseil de fondation, en tant qu'organe supérieur, assume la responsabilité des placements de fortune à moyen et long terme. Il a défini dans son règlement de placement l'organisation de la gestion de fortune.

Au sein des dispositions de la LPP et du règlement de fondation, le règlement de placement détermine les principes, les objectifs, les lignes directrices, les tâches et les compétences qui sont à respecter par les organismes mandatés, lors de la gestion de la fortune de la **fondation de prévoyance asmac**.

Le Conseil de fondation a nommé un comité chargé des placements. Les membres du comité sont mentionnés sous le point 1.4.

La gestion de fortune est effectuée à l'interne.

Le Global Custody est réalisé par le CREDIT SUISSE SA.

6.2 Stratégie de placement

Catégorie de placements en pourcent	Marges			Effectif	
	minimum	maximum	Stratégie	2020	2019
Devises et placements marché monétaire	0.0	25.0	15.0	21.93	21.89
Hypothèques	0.0	8.0	2.0	0.78	0.92
Obligations	4.0	27.0	14.0	13.25	14.40
Obligations francs suisses	3.0	17.0	9.5	9.39	10.12
Obligations devises étrangères	1.0	10.0	4.5	3.86	4.28
Actions	20.0	50.0	42.0	46.34	45.32
Actions Suisse	10.0	26.0	22.0	23.93	24.54
Actions monde	10.0	24.0	20.0	22.41	20.78
Placements alternatifs	0.0	8.0	4.0	3.54	3.96
Matières premières	0.0	4.0	2.0	2.93	3.96
Private Equity	0.0	3.0	1.0	0.52	0.00
Infrastructure	0.0	3.0	1.0	0.09	0.00
Biens immobiliers	10.0	30.0	23.0	14.16	13.51
Biens immobiliers Suisse	10.0	30.0	20.0	14.11	13.51
Immeubles	10.0	20.0	15.0	10.47	10.59
Fondation de placement	0.0	4.0	2.0	1.22	2.92
Fonds de placement immobilier et participations	0.0	6.0	3.0	2.42	0.00
Biens immobiliers monde	0.0	6.0	3.0	0.05	0.00
Total			100.0	100.00	100.00
Part en devises étrangères	18.0	62.0	30.0	28.56	27.78

6.3 Utilisation des extensions (art. 50 al. 4 OPP2) avec présentation concluante du respect de la sécurité et de la répartition du risque (art. 50 al. 1–3 OPP2)

Aucune extension selon art. 50 al. 4 OPP2 n'a été utilisée lors de l'exercice annuel.

6.4	Valeur ciblée et calcul de la réserve de fluctuation de valeur	2020	2019
	Situation de la réserve de fluctuation de valeur au 1er janvier	316'000'000	166'461'675
	Constitution à charge (+) Dissolution en faveur du compte d'exploitation (-)	73'844'140	149'538'325
	Réserve de fluctuation de valeur au 31 décembre	389'844'140	316'000'000
	Obligations	2'729'639'540	2'547'852'965
	Valeur ciblée de la réserve de fluctuation de valeur (14,8 pourcent)	404'000'000	316'000'000
	Excédent/-découvert de réserve	-14'155'860	0
	Réserve de fluctuation de valeur disponible en pourcent des obligations	14,28 %	12,40 %

La réserve de fluctuation de valeur sert à la compensation des fluctuations des placements de capitaux.

La réserve de fluctuation de valeur nécessaire est calculée selon la Conditional Value at Risk (CVar) Methode 95 pourcent. Elle est destinée à empêcher, en tenant compte de la moyenne des années de placements défavorables depuis la mise en vigueur de la LPP obligatoire en 1985, que la fondation, tout en observant la stratégie de placement en vigueur, ne se retrouve à découvert en l'espace d'une année.

La valeur ciblée de la réserve de fluctuation de valeur comprend 14,8 pourcent des obligations. Les obligations sont déterminées en procédant, sur le total du bilan, à la déduction des réserves de fluctuations de valeurs existantes, des provisions non techniques ainsi que du résultat provisoire.

Si la valeur ciblée est atteinte, la procédure selon du règlement de provisions est à suivre.

6.5

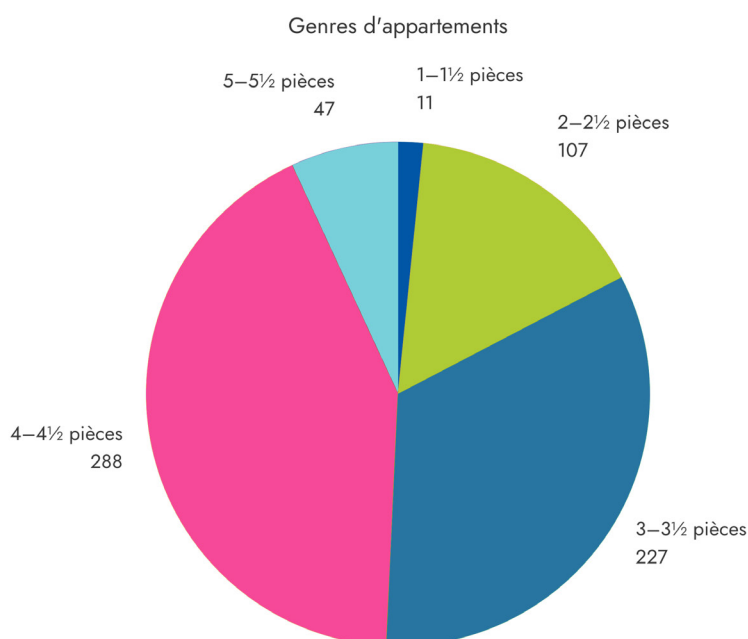
Représentation des placements de fortune par catégorie de placements

	2020 en milliers de CHF	2019 en milliers de CHF
Liquidités, placements de dépôts à terme fixe	758'785	744'006
Créances	8'669	7'167
Placements auprès de l'employeur	28'494	29'548
Obligationen	402'662	413'160
Obligations Suisse	287'803	291'468
Obligations étrangères	114'859	121'691
Actions	1'424'316	1'324'115
Actions Suisse	736'326	717'510
valeurs secondaires	350'687	354'358
Blue Chips	385'640	363'152
Actions étrangères	687'990	606'606
valeurs secondaires	330'564	297'680
Blue Chips	333'704	308'926
Emerging Markets	23'722	0
Placements alternatifs	42'094	25'142
Matières premières	23'292	25'142
Private Equity	16'157	0
Infrastructure	2'645	0
Biens immobiliers	113'868	85'495
Biens immobiliers Suisse	112'238	85'495
Fondations de placements	37'513	0
Fonds de placement immobilier et participations	74'726	85'495
Bien immobiliers monde indirects	1'629	0
Titres	1'982'940	1'847'913
Hypothèques à taux fixe	20'288	20'194
Hypothèques Libor	2'752	5'437
Hypothèques variables de 1er rang	938	1'100
Hypothèques variables de 2e rang	241	317
Prêts hypothécaires	24'219	27'049
Biens immobiliers loués	277'281	277'085
Copropriétés	0	0
Constructions en cours	45'909	33'340
Immobilisations corporelles mobiles	15	26
Biens immobiliers et immobilisations corporelles	323'205	310'451
Total placements de fortune	3'126'311	2'966'133

6.5.1 Biens immobiliers direct

	Année de construction	Superficie du terrain en m2	Nombre total d'appartements	Locaux commerciaux/bureaux	Nombre total d'objets en location	Valeur comptable en milliers de CHF	Valeur d'assurance en milliers de CHF	Entrées de loyers en milliers de CHF	Rendement en pourcent
Aarberg									
Leimernweg 9/11/13	2001	1'381	20		20	5'745	4'682	316	5.51
Leimernweg 17/19/21	2000	1'216	20		20	5'610	4'503	313	5.57
Leimernweg 29/31/33	1999	1'180	19		19	5'635	4'906	315	5.59
Berne									
Brunnmattstrasse 85	1962	583	10	2	12	2'795	2'202	143	5.11
Kollerweg 32	1964	1'136	2	1	3	4'470	4'173	218	4.88
Bienne									
Länggasse 2/4/6	2008	1'981	20		20	7'380	7'129	385	5.22
Länggasse 10	2013	1'182	14		14	5'600	4'357	290	5.17
Sägefildweg 45/45a	2018	1'709	20		20	7'995	7'200	401	5.01
Sägefildweg 47/47a/47b	2018	2'358	27	1	28	11'785	10'500	580	4.92
Sägefildweg 47c/47d	2019	1'709	19		19	6'600	7'500	396	6.00
Sägefildweg 47e/47f	2019	1'709	19		19	6'600	7'500	391	5.92
Berthoud									
Heimswilstrasse 30/32/34/36	1980	4'593	43		43	13'985	12'668	739	5.29
Gland									
Rte Malagny 13/15	2000	3'412	20		20	9'240	5'866	501	5.42
Ipsach									
Schürlistrasse 34	2001		12		12	3'930	3'450	214	5.45
Schürlistrasse 36	2003		8		8	3'010	2'850	163	5.41
Schürlistrasse 38	2002	7'793	8		8	2'825	2'880	157	5.56
Schürlistrasse 40	2002		8		8	2'990	3'500	162	5.41
Schürlistrasse 42	2003	1'355	8		8	3'075	2'884	164	5.35

	Année de construction	Superficie du terrain en m2	Nombre total d'appartements	Locaux commerciaux/bureaux	Nombre total d'objets en location	Valeur comptable en milliers de CHF	Valeur d'assurance en milliers de CHF	Entrées de loyers en milliers de CHF	Rendement en pourcent
Lyss									
Bahnhofstrasse 25	2016	2'161	0	1	1	1'934	1'800	62	3.22
Juraweg 3/3a	2011	986	17		17	7'400	5'813	381	5.15
Kappelenstrasse 28	2005	1'406	12		12	4'540	3'405	243	5.35
Stiglimattstrasse 11	2016	2'134	11		11	4'625	3'650	229	4.96
Stiglimattstrasse 13	2016	2'134	11		11	4'700	3'650	234	4.98
Stiglimattstrasse 15	2016	1'665	11		11	4'705	3'650	234	4.97
Stiglimattstrasse 17	2016	1'522	11		11	4'655	3'650	232	4.99
Ostermundigen									
Ahornstrasse 10/12	2014	1'834	18		18	7'770	6'220	395	5.08
Ahornstrasse 11	2019	3'896	53		53	18'102	12'500	856	4.73
Ahornstrasse 14/16/18	2014	2'231	18		18	8'355	7'050	421	5.04
Ahornstrasse 17/19/21	2016	2'890	30		30	14'140	9'800	700	4.95
Akazienweg 1/3	2017	2'216	22		22	10'440	7'380	514	4.93
Erlenweg 6/8/10	2013	2'130	18		18	9'150	7'750	460	5.02
Eschenweg 2/4	2016	1'927	16		16	7'875	6'400	392	4.98
Eschenweg 6/8/10	2017	2'921	26		26	13'390	9'300	658	4.91
Kirschbaumweg 1/3/5	2014	1'964	18		18	8'725	7'650	439	5.04
Kirschbaumweg 7/9	2013	1'512	12		12	6'180	5'290	310	5.01
Kirschbaumweg 11/11a/15	2013	2'545	24		24	10'760	8'580	541	5.03
Schiessplatzweg 12	2017	4'179	0	1	1	785	460	12	1.53
Soleure									
Schöngrünstrasse 45/45A	2005	3'604	14		14	5'470	4'204	300	5.49
Schöngrünstrasse 47/47A	2005		14		14	5'550	4'182	295	5.31
Villmergen									
Feldstrasse 7	2000	1'352	13		13	4'005	3'912	241	6.01
Feldstrasse 11	2001	1'448	14		14	4'755	4'584	286	6.02
Total			680	6	686	277'281	229'630	14'282	5.15



6.6 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Lors de l'exercice annuel, des opérations à terme ont été en partie effectuées.

Dérivés par catégorie de placements en pourcent	Underlying	Derivate	Long	Short	Valeur du marché		Exposure	
					Marché	Jurid.		
Devise	100.00	0.00	0.15	-0.14	100.00	28.33	28.33	
Devises/Placements marché monétaire	23.61				23.61	23.61	23.01	
Obligations	13.24				13.24	13.24	13.24	
Actions	46.33	0.01	0.01		46.33	46.34	46.34	
Biens immobiliers	14.16				14.16	14.16	14.16	
Hypothèques	0.78				0.78	0.78	0.78	
Placements alternatifs	1.86	1.68	1.68		1.86	3.54	2.46	
Total	100.00				100.00			

La structure de la fortune, inclus les Exposures des instruments dérivés, a respecté les limites de l'OPP2 et les marges de fluctuations tactiques de la structure stratégique de fortune.

6.7 Engagements de capitaux ouverts

Lors de l'exercice annuel, des engagements de capitaux ouverts d'un montant de CHF 27'355'000 étaient existants.

Catégorie de placement	Commitment	retiré	ouvert
Fonds immobiliers et participations	35'000'000	25'000'000	10'000'000
Infrastructure	20'000'000	2'645'000	17'355'000
Total	55'000'000	27'645'000	27'355'000

6.8 Valeurs de marché et cocontractants des titres en securities lending

Aucun securities lending n'a été octroyé, tant au cours de l'exercice annuel que lors de l'année précédente.

6.9 Explication du résultat net des placements

6.9.1

Produit des liquidités et des placements de dépôts à terme fixe	2020	2019
Rendement de l'intérêt sur avoirs bancaires/postaux	111'379	707'137
Rendement de l'intérêt sur placements fixes/option Call	0	0
Taux d'intérêts négatifs avoirs de banque/poste	-4'566'002	-3'908'349
Gains et pertes de cours réalisés sur conversions de devises étrangères	-4'295'425	-682'039
Gains et pertes de cours non réalisés sur conversions de devises étrangères	-59'146'869	-11'172'230
Total produit des liquidités et des placements de dépôts à terme fixe	-67'896'918	-15'055'481

6.9.2

Produit des obligations Suisse	2020	2019
Rendement de l'intérêt	2'133'113	2'323'814
Produits et pertes sur cours réalisés	-346'235	-358'235
Produits et pertes sur cours non réalisés	-1'572'925	4'504'250
Total produit des obligations Suisse	213'953	6'469'829

6.9.3	Produit des obligations étrangères	2020	2019
	Rendement de l'intérêt	1'820'764	3'247'852
	Produits et pertes sur cours réalisés	-92'716	33'185
	Produits et pertes sur cours non réalisés	2'518'738	2'288'309
	Total produit des obligations étrangères	4'246'786	5'569'346
6.9.4	Produit des actions Suisse	2020	2019
	Rendement de dividende	17'100'105	15'407'251
	Produits et pertes sur cours réalisés	1'056'917	3'234'810
	Produits et pertes sur cours non réalisés	18'719'622	153'341'372
	Total produit des actions Suisse	36'876'644	171'983'433
6.9.5	Produit des actions étrangères	2020	2019
	Rendement de dividende	11'674'066	10'648'286
	Produits et pertes sur cours réalisés	1'232'450	1'009'947
	Produits et pertes sur cours non réalisés	117'180'240	133'599'564
	Total produit des actions étrangères	130'086'756	145'257'797
6.9.6	Produit des placements alternatifs	2020	2019
	Produits et pertes sur cours réalisés	-2'105'414	9'005'980
	Produits et pertes sur cours non réalisés	2'981'347	2'571'531
	Total produit des placements alternatif	875'933	11'577'511

6.9.7	Produit des fonds de placement immobilier et participations	2020	2019
	Rendement de l'intérêt	3'035'646	2'713'388
	Produits et pertes sur cours réalisés	112'870	0
	Produits et pertes sur cours non réalisés	-490'804	12'232'325
	Total produit des fonds de placement immobilier et participations	2'657'713	14'945'713

6.9.8	Produit prêts hypothécaires	2020	2019
	Rendement de l'intérêt sur prêts hypothécaires	265'273	284'622
	Amortissement des créances sur taux hypothécaires	0	0
	Total produit prêts hypothécaires	265'273	284'622

La fondation de prévoyance asmac octroie, dans le cadre des ressources financières à disposition et sur requête, des prêts hypothécaires (maison familiale, propriété par étage), à des conditions attractives. Ne sont pas octroyés de crédits de construction ni de financement pour les objets à valeur affective respectivement pour les objets de luxe.

Le montant minimal pour l'octroi d'un prêt est de 100'000 francs suisses lors de la requête; le montant maximal est de 1'500'000 francs suisses.

Le prêt hypothécaire maximal se monte à 80 pourcent du prix d'achat lors de l'acquisition, dont jusqu'à 67 pourcent en hypothèque de premier rang et 13 pourcent en hypothèque de deuxième rang. Le capital propre minimal de 20 pourcent doit être financé par dix pourcent en espèces et/ou par des fonds du pilier 3a; les dix pourcent restants peuvent être financés par des fonds du 2e pilier ou de prêts rémunérables remboursables.

Le prêt est accordé sous forme d'hypothèques Libor trimestrielles, d'hypothèques à taux variable ou d'hypothèques à taux fixe. Une combinaison des types de prêts est possible. Les conversions d'hypothèques Libor en hypothèques à taux fixe peuvent être effectuées pour la fin d'un trimestre, en observant un délai de résiliation de deux mois.

Taux d'intérêt hypothécaire actuellement en vigueur

Hypothèque fixe, durée 3 ans	0.700
Hypothèque fixe, durée 4 ans	0.750
Hypothèque fixe, durée 5 ans	0.800
Hypothèque fixe, durée 6 ans	0.850
Hypothèque fixe, durée 7 ans	0.900
Hypothèque fixe, durée 8 ans	0.950
Hypothèque fixe, durée 9 ans	1.000
Hypothèque fixe, durée 10 ans	1.050
Hypothèque fixe, durée 11 ans	1.100
Hypothèque fixe, durée 12 ans	1.150
Hypothèque Libor de 3 mois	0.800
Hypothèque variable de 1er rang	1.750
Hypothèque variable de 2e rang (obligation d'amortissement)	2.000

6.9.9

Produit des biens immobiliers et immobilisations	2020	2019
Produits biens immobiliers provenants de loyers	13'892'615	13'101'226
Charges biens immobiliers	-3'109'088	-3'024'585
Variation de valeur sur biens immobiliers loués	169'244	12'948'305
Variation de valeur sur participations aux biens immobiliers	0	-18'757'714
Produits (+) et pertes (-) sur biens immobiliers Suisse	0	190'257
Amortissement sur immobilisations corporelles	-14'664	-27'582
Total produit des biens immobiliers et immobilisations	10'938'107	4'429'907

6.9.10	Autres intérêts et frais	2020	2019
	Intérêts sur prestations de sortie	-760'865	-263'156
	Frais liquidités et placements à terme fixe	-20'776	-25'766
	Frais obligations Suisse	-116	-578
	Frais obligations étrangères	-19'300	-27'340
	Frais actions Suisse	-20'247	-39'019
	Frais actions étrangères	-171'243	-207'587
	Frais placements alternatifs	-35'122	-63'297
	Frais fonds de placement immobilier et participations	-227'900	-1'853
	Total autres intérêts et frais	-1'255'569	-628'596

6.9.11	Charges administratives placement de fortune	2020	2019
	Frais de gestion de fortune directement comptabilisés	-937'869	-952'391
	Charges administratives internes (charge de personnel et de biens)	-546'942	-517'525
	Droit de timbre de négociation sur titres	-71'038	-86'682
	Frais administratifs, de dépôt et de Custody	-245'832	-271'521
	Licences informatiques et frais de maintenance	-74'056	-76'663
	Somme de tous les indicatifs des coûts des placements collectifs	-1'119'288	-940'877
	Obligations étrangères	-44'265	-43'711
	Actions Suisse Blue Chips	-42'362	-35'761
	Acitons Suisse valeurs secondaires	-42'690	-41'853
	Action étrangères Blue Chips	-122'346	-56'281
	Action étrangères valeurs secondaires	-160'450	-180'245
	Fonds de placement immobilier et participations	-600'078	-466'788
	Placements alternatifs	-107'097	-116'238
	Total charges administratives placement de fortune	-2'057'157	-1'893'268

Explications sur les frais de gestion de fortune

Chiffres clés des frais	2020	2019
Total du placement de fortune global	3'126'310'964	2'966'132'646
Placements de fortune en transparence des coûts	3'123'136'364	2'965'114'843
Placements de fortune en non-transparence des coûts	3'174'600	1'017'803
Quote-part de la transparence des coûts	99.90%	99.97%
Frais de gestion de fortune comptabilisés en pourcent des placements de fortune en transparence des coûts (TER)	0,07 %	0,06 %

Placements de fortune en non-transparence des coûts		2020	2019
Catégorie de placements	Nom du produit	Valeur du marché	Valeur du marché
Obligations étrangères	Parts iShares Eb.Rexx Government Germany	0	381'657
Obligations étrangères	iShares iBoxx USD Investment Grade Corporate	3'174'600	0
Action étrangères valeurs secondaires	Olympia RTL INTL Rec	0	0
Action étrangères valeurs secondaires	SHS Olympia RTL Intl Struct.inh payment S.	0	0
Placements alternatifs	Lyxor ETF Commodities Thom R/C CRB TR	0	463'373
Placements alternatifs	Lyxor ETF Commodit Thm R/J CRB exEnrg TR	0	172'773
Total placements de fortune en non-transparence des coûts		3'174'600	1'017'803

6.9.12

Performance du placement de fortune en pourcent

	2020	2019
Liquidité et placements marché monétaire	-0.34	-0.46
Obligations	-1.36	2.43
Obligations Suisse	-0.12	2.25
Obligations étrangères	-4.42	3.29
Actions	8.98	30.06
Action Suisse	5.61	31.39
Blue Chips	3.17	30.31
Valeurs secondaires	8.31	32.59
Action étrangères	12.90	28.54
Blue Chips	9.35	28.01
Valeurs secondaires	15.33	29.07
Emerging Markets	29.98	0.00
Placements alternatifs	-4.83	44.56
Matières premières	-4.99	44.56
Private Equity	5.46	0.00
Infrastructure	0.00	0.00
Biens immobiliers	3.50	6.08
Biens immobiliers Suisse	3.50	6.08
Immeubles	4.13	2.81
Fondations de placements	4.52	0.00
Fonds de placement immobilier et participations	1.07	19.86
Bien immobiliers monde indirects	-2.98	0.00
Hypothèques	1.09	1.09
Performance sur la fortune globale	4.00	13.84

Calcul de la performance

La performance est calculée selon un système interne du CREDIT SUISSE SA. Les rendements mensuels sont calculés selon la méthode TWR Modified Dietz.

La méthode «TWR Modified Dietz» calcule un rendement pour chaque mois. La différence de fortune corrigée des flux de fonds net externe est fixée par rapport au capital moyen investi. Le capital moyen investi est calculé par la valeur de fortune en début de mois, additionné de la somme des flux de fonds pondérés dans le temps. Pour indiquer le rendement total d'une période plus longue, les rendements mensuels sont liés géométriquement.

6.10 Explications des placements auprès de l'employeur et de la réserve de cotisations d'employeur

Placements auprès de l'employeur	2020	2019
Avoirs débiteurs envers les employeurs affiliés	28'393'532	29'448'182
Participation PK Immo SA	100'000	100'000
Total placements auprès de l'employeur	28'493'532	29'548'182

La PK Immo SA est à 100 pourcent une filiale de la fondation. La société s'occupe de toutes les questions ayant trait à l'immobilier. Font partie de ses prestations immobilières la gestion des immeubles de location, la gérance des propriétés par étage et des copropriétés, les premières mises en location, les estimations immobilières ainsi que la vente d'objets immobiliers.

Réserves de cotisations d'employeurs	2020	2019
Réserves de cotisations d'employeurs sans renonciation d'utilisation	1'605'581	1'585'097
Total réserves de cotisations d'employeurs	1'605'581	1'585'097

De six employeurs sont existantes des réserves de cotisations d'employeurs. Les réserves de cotisations d'employeurs ne sont rémunérées d'aucun intérêt.

6.11 Rétrocessions

En règle générale, aucun mandat de gestion de fortune n'est donné en externe. Les placements sont effectués exclusivement par l'Inhouse-Asset-Manager.

6.12 Exercice du droit de vote (art. 49a al. 2 let. b OPP2)

L'exercice des droits de vote lors d'assemblées générales des sociétés anonymes Suisses cotées en bourse est à respecter.

Le vote a lieu en principe d'après les recommandations du conseiller de droit de vote élu par le Conseil de fondation. En cas de dérogations à la recommandation du conseiller de droit de vote, celui-ci se fera dans le sens de la proposition du Conseil de fondation. Lors d'autres dispositions de vote ou lorsqu'aucun conseiller de droit de vote n'a été élu, il relève exclusivement de la compétence de la commission pour les questions de placements.

Sur sa demande, le Conseil de fondation est informé quant au vote de la direction respectivement des décisions de la commission pour les questions de placements.

La fondation rend compte au moins une fois par an, sur son site internet, du résultat de l'exercice des droits de vote.

7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1	Créances	2020	2019
	Divers débiteurs	1'139'490	412'938
	Impôt anticipé	7'529'064	6'753'785
	Total créances	8'668'554	7'166'723
7.2	Compte de régulation des actifs	2020	2019
	Actifs transitoires	7'792	4'517
	Intérêts courus	842'127	1'180'901
	Total compte de régulation des actifs	849'919	1'185'418
7.3	Dettes	2020	2019
	Créditeurs	2'458'844	1'806'801
	Comptes courants Fonds de garantie	1'440'000	1'390'000
	Entrées en fonction et sorties en suspens	1'092'049	266'346
	Total dettes	4'990'893	3'463'147
7.4	Compte de régulation passif	2020	2019
	Passifs transitoires	277'745	110'656
	Total compte de régulation passif	277'745	110'656
7.5	Autres produits	2020	2019
	Commission de perception impôt à la source	6'064	6'030
	Prestations à des tiers	20'000	20'000
	Redevances demandes hypothécaires	0	300
	Autres produits	384'113	64'394
	Total autres produits	410'177	90'724
7.6	Autres dépenses	2020	2019
	Différences arrondies sur cotisations	474	260
	Pertes sur débiteurs	0	0
	Autres dépenses	6'373	0
	Total autres dépenses	6'846	260

7.7

Charges administratives	2020	2019
Frais de personnel	2'034'742	2'065'181
Charges de biens	308'734	338'269
Organe de surveillance	27'360	23'546
Expert en assurances	35'067	15'164
Controlling de placements / Frais de révision	26'925	29'316
Frais de clarification des cas de prestations	11'602	48'422
Autres charges administratives	301'309	315'628
Charges administratives des placements	-500'000	-500'000
Total charges administratives	2'245'739	2'335'526

7.8 Participation aux excédents provenant de contrats d'assurance

Lors de sa séance du 19 novembre 2020, le Conseil de fondation a décidé que la participation aux excédents provenant du contrat collectif d'assurance de la Mobilière sera utilisée pour la compensation des primes courantes.

8. Exigences de l'autorité de surveillance

Il n'y a pas d'exigence de l'autorité de surveillance inachevée à ce jour.

The image features four purple globe amaranth flowers (Gomphrena globosa) standing tall in a field. The flowers are spherical and composed of many small, individual blossoms. The background is a soft, out-of-focus green field with a bokeh effect of light spots, suggesting a bright, sunny day. The overall mood is serene and natural.

«La **vie** est un échange constant.»

Yehudi Menuhin

... nous sommes prêts pour la nouveauté et
fiers de nos accomplissements.

9. Autres informations relatives à la situation financière

9.1 Découvert / Explication des mesures nécessaires (article 44 OPP2)

La fondation ne présente pas de découvert à la date de clôture du bilan. Le taux de couverture se monte à 114,3 pourcent au 31 décembre 2020.

9.2 Liquidations partielles

Aucun événement de liquidation partielle, qui aurait mené à une liquidation partielle, n'a été constaté au cours de l'exercice annuel.

9.3 Mise en gage d'actifs

Comme lors de l'année précédente, au cours de l'exercice annuel également, un dépôt a été mis en gage auprès du CREDIT SUISSE SA, Zurich, jusqu'à la valeur de 21,2 millions de francs suisses, afin de garantir la couverture de la marge dans le commerce de dérivés.

9.4 Crédit Lombard

Il existe un crédit-cadre pour Lombard auprès du CREDIT SUISSE SA, à hauteur de 50 millions de francs suisses, selon contrat du 29 octobre 2020. Le crédit-cadre n'a pas été utilisé au cours des exercices annuels 2020 et 2019.

9.5 Procédures juridiques en cours

Aucune procédure juridique n'est en suspens à fin 2020.

9.6 Transactions spéciales et transactions de fortune

Aucune transaction spéciale n'est à noter et aucune transaction de fortune n'a été effectuée lors de l'exercice.

10. Evénements postérieurs à la date de clôture du bilan

Il n'y a pas d'événements particuliers postérieurs à la date du bilan.

«La *confiance*
fait pousser des ailes.»

Else Pannek

... avec positivité et élan vers
la numérisation.



Appendice 1 / Employeurs affiliés

Liste des hôpitaux, cabinets médicaux et institutions affiliés à la fondation de prévoyance asmac

	Entreprise	Effectif 31.12.2020			Effectif 31.12.2019			Modification
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
Argovie								
aarReha Schinznach, Schinznach-Bad	281	4	8	12	5	7	12	-
Asana Spital Leuggern AG, Leuggern	289	13	9	22	14	5	19	3
Asana Spital Menziken AG, Menziken	291	10	8	18	12	6	18	-
Barmelweid Gruppe AG, Barmelweid	283	12	14	26	12	17	29	-3
Gesundheitszentrum Fricktal, Rheinfelden	284	32	49	81	28	40	68	13
Hirslanden Klinik Aarau, Aarau	986	13	5	18	10	8	18	-
Kantonsspital Aarau AG, Aarau	276	203	335	538	178	332	510	28
Kantonsspital Baden AG, Baden	277	150	202	352	130	191	321	31
kinderarztpraxis olten ag, Olten	1036	-	1	1	-	-	-	1
Klinik Schützen, Rheinfelden	628	17	60	77	17	53	70	7
KSA Praxiszentrum AG, Aarau	1126	3	4	7	1	5	6	1
Praxis Dr. K. Hlobil, Zofingen	972	-	1	1	-	1	1	-
Praxis Dr. M. Simonett, Frick	757	1	-	1	1	-	1	-
Psych. Dienste Aargau AG, Windisch	278	55	61	116	50	59	109	7
Reha Rheinfelden. Rheinfelden	286	6	6	12	7	6	13	-1
Spital Muri, Muri	279	40	44	84	39	38	77	7
spitalzofingen ag, Zofingen	280	19	32	51	22	27	49	2
Stiftung Blutspende SRK Aargau-Solothurn, Aarau	1124	1	1	2	-	1	1	1
SUVA Rehabilitationsklinik, Bellikon	294	8	7	15	5	6	11	4
Zahnärzte Safenwil GmbH, Safenwil	920	1	-	1	1	-	1	-
Zurzach Care AG, Bad Zurzach (ex RehaClinic AG)	288	9	7	16	10	5	15	1
Appenzell Rhodes-Extérieures								
Hirslanden Klinik Am Rosenberg AG, Heiden	416	5	1	6	5	1	6	-
Spitalverbund Appenzell Ausserrhoden, Spital Herisau, Herisau	271	23	38	61	22	33	55	6

	Entreprise	Effectif 31.12.2020			Effectif 31.12.2019			Modification
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
Bâle-Campagne								
Hirslanden, Klinik Birshof, Münchenstein	899	7	1	8	7	3	10	-2
Hospiz im Park, Arlesheim	1029	1	5	6	-	3	3	3
Praxis Dr. H. Vogt, Liestal	888	2	2	4	2	1	3	1
Praxis Dr. M. Weber, Aesch BL	864	-	-	-	-	1	1	-1
Praxisklinik Rennbahn AG, Muttenz	265	6	-	6	3	2	5	1
Publiziel GmbH, Münchenstein	1157	-	1	1	-	-	-	1
universimed ag, Oberwil BL	1094	-	-	-	1	-	1	-1
Vista Diagnostics AG, Binningen	901	7	6	13	8	5	13	-
Vista-Klinik, Binningen	456	3	1	4	3	1	4	-
Vitaliscenter GmbH, Birsfelden	1125	-	-	-	1	-	1	-1
Bâle-Ville								
Adullam-Spital, Basel	834	7	17	24	18	7	25	-1
Bethesda-Spital Basel AG, Basel	255	22	32	54	21	32	53	1
Clarunis, Basel	1130	20	18	38	11	15	26	12
Crossklinik AG, Basel	783	7	-	7	10	-	10	-3
Endonet AG, Basel	1112	-	2	2	1	1	2	-
Felix Platter-Spital, Basel	246	28	31	59	17	33	50	9
Gesundheitsdepartement Kanton Basel-Stadt, Basel	243	1	2	3	3	8	11	-8
MEDGATE AG, Basel	722	72	185	257	60	175	235	22
Medgate Mini Clinic AG, Basel	1120	1	4	5	1	3	4	1
REHAB Basel AG, Basel	510	11	18	29	13	16	29	-
Schweizerische Gesellschaft für Pneumologie, Basel	1106	-	1	1	-	1	1	-
St. Claraspital AG, Basel	248	13	26	39	17	21	38	1
Universitäre Psychiatrische Kliniken UPK, Basel	244	40	62	102	41	61	102	-
Universitäts-Kinderspital beider Basel UKBB, Basel	602	33	85	118	32	89	121	-3
Universitätsspital Basel, Basel	241	623	748	1'371	598	679	1'277	94
Verein pädagogisch-therapeutischer Institutionen für weibliche Jugendliche Basel, Basel	835	-	1	1	-	1	1	-
Zentrum für Suchtmedizin, Basel	260	1	5	6	1	5	6	-

Berne	Entreprise	Effectif 31.12.2020			Effectif 31.12.2019			Modification
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
ANEVA GmbH, Wynau	1096	1	-	1	1	-	1	-
Ärztzentrum Studen AG, Studen BE	1119	3	1	4	3	1	4	-
Ärztzentrum Südbahnhof AG, Bern	1141	2	1	3	2	-	2	1
Berner REHA Zentrum Heiligenschwendi, Heiligenschwendi	659	7	15	22	6	14	20	2
City Notfall AG, Thun	908	17	22	39	12	14	26	13
Hirslanden, Bern-Freiburg	858	41	27	68	47	42	89	-21
Hirslanden Klinik Linde, Biel/Bienne	209	8	2	10	8	2	10	-
Hôpital de Moutier SA, Moutier	1128	10	6	16	8	7	15	1
Hôpital du Jura bernois SA, Moutier	172	24	27	51	23	23	46	5
Insel Gruppe AG, Division Landspitäler (Standorte Aarberg, Belp, Münsingen, Riggisberg), Bern	176	33	35	68	33	34	67	1
Insel Gruppe AG, Division Stadtspital (Standort Tiefenau Bern), Bern	175	44	52	96	43	53	96	-
Insel Gruppe AG, Division Universitätsspital (Standort Insel), Bern	188	685	772	1'457	660	730	1'390	67
IPP Bern AG, Bern	1074	-	4	4	-	6	6	-2
Kanton Bern, Bern	417	27	38	65	35	49	84	-19
Kinderarztpraxis Dr. Ch. Scherler, Langenthal	795	-	1	1	-	1	1	-
Klinik Bethesda, Tschugg	204	10	10	20	8	11	19	1
Klinik Schönberg AG, Gunten am Thunersee	805	5	3	8	4	2	6	2
Klinik SGM, Langenthal	207	2	2	4	2	1	3	1
Klinik Südhang, Kirchlindach	976	4	4	8	3	3	6	2
Lindenhof AG, Praxis um Bern Gurmels AG, Bern	1108	1	3	4	1	3	4	-
Lindenhof AG, Praxis um Bern Laupen AG, Bern	1107	2	3	5	1	3	4	1
Lindenhof AG, Praxis um Bern Schliern AG, Bern	1109	1	-	1	2	1	3	-2
Lindenhofgruppe, Bern	177	23	38	61	25	38	63	-2
Localmed Aare AG, Thun	1023	3	15	18	3	12	15	3
Localmed Biel/Bienne AG, Biel/Bienne	1070	5	3	8	5	3	8	-
Lungen- und Schlafzentrum am Lindenhofspital AG, Bern	1063	-	-	-	1	-	1	-1
MEDAS Interlaken Unterseen GmbH, Interlaken	906	-	-	-	1	-	1	-1
Medi24 AG, Bern	716	8	9	17	8	7	15	2
mediservice vsao-asmac, Bern	407	3	7	10	3	7	10	-

	Entreprise	Effectif 31.12.2020			Effectif 31.12.2019			Modification
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
Berne								
mediX bern AG, Bern	946	5	-	5	5	-	5	-
Neurorehabilitation Z.E.N., Biel/Bienne	812	-	1	1	-	1	1	-
PK Immo AG, Lyss	936	7	8	15	6	7	13	2
Praxis Bubenberg AG, Bern	819	11	9	20	10	9	19	1
Praxis Dr. S. Henzi, Bern	913	-	-	-	-	1	1	-1
Praxis Dr. B. Keller, Bern	851	-	2	2	-	2	2	-
Praxis Dr. G. von Weissenfluh, Bolligen	1011	-	-	-	-	1	1	-1
Praxis Dr. C. Wirz, Biel/Bienne	958	-	1	1	-	1	1	-
Privatklinik Meiringen, Meiringen	433	15	14	29	15	16	31	-2
Privatklinik Wyss AG, Münchenbuchsee	189	13	16	29	13	16	29	-
psy-bern ag, Bern	1044	3	1	4	3	1	4	-
PZM Psychiatriezentrum Münsingen, Münsingen	1103	27	25	52	23	22	45	7
Radio-Onkologiezentrum Biel, Biel/Bienne	881	1	-	1	1	-	1	-
Regionalspital Emmental AG, Standort Burgdorf, Burgdorf	169	54	71	125	55	71	126	-1
Rehaklinik Hasliberg AG, Hasliberg Hohfluh	933	8	1	9	7	1	8	1
Röntgeninstitut Brunnhof, Bern	775	-	1	1	-	1	1	-
Schweizerische Gesellschaft für Kardiologie, Bern	1054	-	1	1	-	1	1	-
Siloah AG, Gümligen	1132	9	11	20	6	4	10	10
Spital STS AG, Thun	167	119	125	244	122	122	244	-
Spitäler fmi AG, Unterseen	168	58	62	120	66	49	115	5
Spitalzentrum Biel AG, Biel	180	63	125	188	56	107	163	25
SRO Spital Region Oberaargau AG, Langenthal	166	30	52	82	27	48	75	7
Stiftung WHM, Bern	631	14	34	48	8	50	58	-10
Südland Health AG, Bern	1156	-	1	1	-	-	-	1
swissmedic, Bern	203	1	-	1	1	-	1	-
Universitäre Psychiatrische Dienste (UPD) AG, Bern	1104	53	65	118	53	60	113	5
Verband vsao, Bern	406	3	10	13	3	11	14	-1
vorsorgestiftung vsao, Bern	408	6	7	13	7	6	13	-
vsao Bern, Bern	1118	1	3	4	-	3	3	1

	Entreprise	Effectif 31.12.2020			Effectif 31.12.2019			Modification
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
Fribourg								
CORALISA SA, Centre de Santé la Corbière, Estavayer-le-Lac	229	-	2	2	6	25	31	-29
Genève								
Cabinet Dr. Assal, Genève	1085	-	1	1	-	1	1	-
Glaris								
Kantonsspital Glarus AG, Glarus	221	20	34	54	18	28	46	8
Grisons								
Center da sandà Val Müstair, Sta. Maria Val Müstair	657	1	-	1	2	-	2	-1
Flury Stiftung, Schiers	338	7	5	12	7	4	11	1
Kantonsspital Graubünden, Chur	329	183	172	355	181	150	331	24
Kloster Disentis, Disentis/Mustér	1014	1	-	1	1	-	1	-
Praxis am Bahnhof Cazis AG, Cazis	871	-	1	1	-	1	1	-
Praxis Dr. K. Mannhart, Churwalden	809	-	1	1	-	1	1	-
Regionalspital Surselva AG, Ilanz	328	16	8	24	17	5	22	2
Spital Davos AG, Davos Platz	539	3	12	15	4	15	19	-4
Spital Oberengadin, Samedan	330	23	19	42	24	17	41	1
Zürcher RehaZentrum Davos, Davos Clavadel	335	6	3	9	6	3	9	-
Jura								
Hôpital du Jura, Porrentruy	886	23	37	60	17	25	42	18
Lucerne								
dmmedic GmbH, Luzern	1149	1	-	1	-	-	-	1
Hirslanden Klinik, Meggen, Luzern	1100	3	1	4	3	1	4	-
Hirslanden, Klinik St. Anna AG, Luzern	1042	55	38	93	53	33	86	7
Luzerner Kantonsspital, Luzern	212	277	427	704	275	397	672	32
Luzerner Psychiatrie, St. Urban	215	43	44	87	39	43	82	5
Patienten-Heimversorgung, Luzern	917	-	3	3	-	3	3	-
Radiologie Luzern AG, Luzern	1078	-	-	-	3	-	3	-3

	Entreprise	Effectif 31.12.2020			Effectif 31.12.2019			Modification
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
Lucerne								
Schweizer Paraplegiker-Zentrum, Notwil	217	2	1	3	5	2	7	-4
Unimedica Praxis AG, Ruswil	1123	2	4	6	2	4	6	-
Neuchâtel								
Fondation ADMED, Cernier	455	-	7	7	-	6	6	1
Réseau Hospitalier Neuchâtelois RHNe, Neuchâtel	960	108	153	261	89	132	221	40
Nidwald								
Kantonsspital Nidwalden, Stans	224	19	29	48	18	27	45	3
Obwald								
Kantonsspital Obwalden, Sarnen	223	18	15	33	13	17	30	3
Schaffhouse								
Hirslanden, Klinik Belair, Schaffhausen	988	-	-	-	1	1	2	-2
Spitäler Schaffhausen, Schaffhausen	268	36	74	110	36	69	105	5
Schwyz								
Integrative Medizin Innerschweiz AG, Brunnen	1115	1	1	2	1	1	2	-
Seeklinik Brunnen, Brunnen	801	6	3	9	2	5	7	2
Spital Einsiedeln, Einsiedeln	891	14	10	24	10	8	18	6
Spital Lachen AG, Lachen	219	20	37	57	23	27	50	7
Spital Schwyz, Schwyz	220	15	28	43	13	25	38	5
Triaplus AG, APP SZ, Goldau	645	-	-	-	-	1	1	-1
Triaplus AG, KJP SZ, Goldau	767	-	1	1	-	1	1	-
Soleure								
GSMN Schweiz AG, Solothurn	1144	2	3	5	-	-	-	5
kinderarztpraxis olten ag, Olten	1036	-	1	1	-	1	1	-
RODIAG Diagnostic Centers, Olten	549	12	4	16	13	2	15	1
Solothurner Spitäler AG, Solothurn	903	174	233	407	167	238	405	2

	Entreprise	Effectif 31.12.2020			Effectif 31.12.2019			Modification
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
Saint-Gall								
Forschungsstelle für Umweltbeobachtung, Rapperswil	503	3	8	11	2	8	10	1
Geriatrische Klinik St. Gallen AG, St. Gallen	319	14	9	23	10	8	18	5
Hirslanden, Klinik Stephanshorn, St. Gallen	1058	21	18	39	22	15	37	2
Infomed Verlags-AG, Wil	206	1	-	1	1	2	3	-2
Kantonsspital St. Gallen, St. Gallen	302	321	396	717	332	383	715	2
Kliniken Valens, Valens	312	15	19	34	11	18	29	5
Ostschweizer Kinderspital St. Gallen, St. Gallen	317	16	70	86	17	67	84	2
Psychiatrie St. Gallen Nord, Wil SG	310	31	39	70	27	38	65	5
St. Gallische Psychiatrie-Dienste Süd, Pfäfers	309	25	38	63	22	35	57	6
Rosenklinik AG, Rapperswil-Jona	1016	2	1	3	4	2	6	-3
Spitalregion Rheintal Werdenberg Sarganserland, Rebstein	305	64	96	160	66	92	158	2
Spital Linth, Uznach	304	15	20	35	7	25	32	3
Spital Wattwil, (Region Fürstenland Toggenburg), Wattwil	313	7	12	19	6	11	17	2
Spital Wil, (Region Fürstenland Toggenburg), Wil SG	316	20	34	54	20	35	55	-1
Stiftung Kinder- und Jugendpsychiatrische Dienste, St. Gallen	320	3	10	13	1	9	10	3
SVA St. Gallen, St. Gallen	852	21	14	35	21	15	36	-1
Zentrum für Labormedizin, St. Gallen	303	2	2	4	2	2	4	-
Thurgovie								
Clenia Littenheid AG, Littenheid	325	9	14	23	8	9	17	6
Gemeinschaftspraxis für Psychotherapie, Frauenfeld	1114	1	-	1	1	-	1	-
Klinik Schloss Mammern, Mammern	524	3	3	6	3	3	6	-
Praxis Dr. U. Böhm, Frauenfeld	831	-	1	1	-	1	1	-
Praxis Dr. M. Nadig, Amriswil	1019	-	3	3	-	3	3	-
Rehaklinik Zihlschlacht AG, Zihlschlacht	504	13	5	18	14	9	23	-5
Rheumatologisches Versorgungszentrum Weinfelden, Weinfelden	1127	1	1	2	1	1	2	-
Spital Thurgau AG, Frauenfeld	1131	219	243	462	221	248	469	-7
Spital Thurgau AG, Praxisgemeinschaft Storchen AG, Münsterlingen	1071	1	1	2	1	-	1	1
VAMED, Zihlschlacht	1077	2	-	2	2	-	2	-

Uri	Entreprise	Effectif 31.12.2020			Effectif 31.12.2019			Modification
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
Kantonsspital Uri, Altdorf	218	14	21	35	16	17	33	2

Vaud

ASMAV, Lausanne	1086	-	1	1	-	1	1	-
Centre Hospitalier Universitaire Vaudois, Lausanne	354	577	883	1'460	558	867	1'425	35
Centre Hospitalier Yverdon Chamblon, Yverdon-les-Bains	364	52	76	128	53	83	136	-8
EHC-Hôpital de Morges, Morges	360	51	91	142	34	79	113	29
Fondation de Nant, Corsier-sur-Vevey	363	24	38	62	20	40	60	2
Groupement Hospitalier de l'Ouest Lémanique SA GHOL, Nyon	373	35	48	83	33	46	79	4
Hirslanden, Clinique Bois-Cerf SA, Lausanne	990	8	1	9	4	1	5	4
Hirslanden, Clinique Cecil, Lausanne	987	6	1	7	7	1	8	-1
Hôpital de Lavaux, Cully	462	3	4	7	2	5	7	-
Hôpital Intercantonal de la Broye, Payerne	361	22	46	68	21	42	63	5
Hôpital Ophtalmique Jules Gonin, Lausanne	359	7	22	29	11	19	30	-1
Hôpital Riviera-Chablais, Vaud-Valais, Vevey	358	81	123	204	88	114	202	2
Institution de Lavigny, Lavigny	362	2	-	2	1	1	2	-
Pôle Santé du Pays-d'Enhaut, Château-d'Oex	365	2	2	4	2	3	5	-1
Pôle Santé Vallée de Joux	1145	2	3	5	-	-	-	5
Policlinique Médicale Universitaire, Lausanne	355	42	78	120	38	75	113	7

Valais

Air-Glacières SA, Sion	943	1	-	1	1	-	1	-
Berner Klinik Montana, Crans-Montana	383	7	1	8	3	5	8	-
Leukerbad Clinic AG, Leukerbad	382	1	2	3	-	2	2	1
Luzerner Höhenklinik, Crans-Montana	381	4	2	6	2	4	6	-
Policlinique de Verbier SA, Verbier	644	1	1	2	1	1	2	-
SUVA Clinique romande de réadaptation, Sion	673	6	8	14	6	8	14	-

	Entreprise	Effectif 31.12.2020			Effectif 31.12.2019			Modification
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
Zoug								
Hirslanden AndreasKlinik, Cham Zug	989	5	4	9	4	4	8	1
Zurich								
Airport Medical Center, Zürich-Flughafen	523	5	3	8	4	2	6	2
Arbeitsgruppe für Unfallmechanik AG, Zürich	911	5	1	6	6	2	8	-2
Arud Zentren für Suchtmedizin, Zürich	165	22	14	36	22	10	32	4
Ärztehaus Stadtrain, Winterthur	1041	1	-	1	-	-	-	1
Ärztehuus Buchsi, Winterthur	1046	-	1	1	-	1	1	-
Ärztetenz Nordwest AG, Zürich	1080	1	-	1	1	-	1	-
Arztpraxen Net AG, Zürich	1083	3	-	3	3	-	3	-
Clenia Gruppenpraxen AG, Winterthur	1072	8	9	17	3	7	10	7
Clenia Schlössli AG, Oetwil am See	140	25	42	67	27	39	66	1
diepraxen Altstetten AG, Zürich	1098	5	11	16	7	11	18	-2
diepraxen Dübendorf AG, Zürich	1066	-	3	3	-	2	2	1
diepraxen Friesenberg AG, Zürich	1117	3	7	10	3	6	9	1
diepraxen Kloten AG, Zürich	1139	2	1	3	1	1	2	1
diepraxen Schwamendingen AG, Zürich	1116	1	6	7	1	6	7	-
diepraxen Stauffacher AG, Zürich	1065	7	5	12	9	5	14	-2
diepraxen Uitikon AG, Zürich	1133	1	2	3	1	3	4	-1
diepraxen Zollikerberg AG, Zürich	1121	-	2	2	1	-	1	1
Epha.ch, Zürich	1075	1	1	2	1	1	2	-
Forel Klinik AG, Ellikon an der Thur	155	7	5	12	9	5	14	-2
GSMN Schweiz AG, Oerlikon	1092	2	37	39	4	40	44	-5
GZO AG Spital Wetzikon, Wetzikon	125	29	46	75	24	43	67	8
Hirslanden, Klinik Hirslanden AG, Zürich	436	44	67	111	42	66	108	3
Hirslanden, Klinik im Park, Zürich	985	18	11	29	18	7	25	4
ipw Integrierte Psychiatrie Winterthur, Winterthur	731	33	42	75	31	44	75	-
Kantonsspital Winterthur, Winterthur	84	157	250	407	148	243	391	16
KLENICO AG, Zürich	1087	7	2	9	6	-	6	3

	Entreprise	Effectif 31.12.2020			Effectif 31.12.2019			Modification
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
Zürich								
Klinik Lengg AG, Zürich	123	10	11	21	8	12	20	1
Klinik Susenberg, Zürich	569	1	5	6	3	3	6	-
Krebsliga des Kantons Zürich, Zürich	1060	3	4	7	3	2	5	2
Lungenzentrum Hirslanden, Zürich	890	1	-	1	1	1	2	-1
Medbase AG, Zürich	1143	6	11	17	2	1	3	14
MediX Gruppenpraxis AG, Zürich	872	9	20	29	10	19	29	-
MediX zürich AG, Zürich	811	2	-	2	3	-	3	-1
Molecular Partners AG, Schlieren	867	55	99	154	56	86	142	12
NICER, Zürich	999	3	3	6	2	3	5	1
Paracelsus-Spital Richterswil AG, Richterswil	141	9	9	18	11	14	25	-7
Pathologie Institut Enge AG (PIE), Zürich	1068	-	8	8	1	8	9	-1
Pflegezentren der Stadt Zürich, Zürich	1040	3	6	9	4	8	12	-3
Praxis am Klusplatz AG, Dr. Cotar, Zürich	939	1	2	3	1	1	2	1
Praxis Dr. M. Amstein, Zürich	1013	1	-	1	1	-	1	-
Praxis Dr. M. Varga, Wald ZH	1122	-	1	1	-	1	1	-
Praxiszentrum Möwe, Wetzikon	1147	-	1	1	-	-	-	1
Psychiatrische Universitätsklinik, Zürich	86	105	116	221	99	116	215	6
Radiotherapie Hirslanden AG, Zürich	1088	7	1	8	3	-	3	5
REGA Schweizerische Rettungsflugwacht, Zürich-Flughafen	156	10	10	20	15	10	25	-5
Rigidocs AG, Zürich	1136	1	-	1	1	-	1	-
Sanatorium Kilchberg AG, Kilchberg	139	29	31	60	25	31	56	4
Schulthess Klinik, Zürich	124	46	40	86	46	39	85	1
See-Spital, Horgen und Kilchberg, Horgen	112	19	22	41	25	16	41	-
Seismo Verlag AG, Zürich	427	-	5	5	1	5	6	-1
Spital Affoltern, Affoltern am Albis	119	10	19	29	11	19	30	-1
Spital Bülach AG, Bülach	111	37	72	109	33	70	103	6
Spital Limmattal, Schlieren	153	54	81	135	41	81	122	13
Spital Männedorf AG, Männedorf	122	28	43	71	26	42	68	3
Spital Uster, Uster	116	39	80	119	45	80	125	-6
Spital Zollikerberg, Zollikerberg	114	16	45	61	14	42	56	5
Städtische Gesundheitsdienste, Zürich	1039	9	5	14	8	6	14	-
Stadtspital Triemli, Zürich	146	92	138	230	95	144	239	-9

	Entreprise	Effectif 31.12.2020			Effectif 31.12.2019			Modification
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
Zürich								
Stadspital Waid, Zürich	145	28	46	74	22	44	66	8
Stiftung SOMOSA, Winterthur	452	-	-	-	1	-	1	-1
Tox Info Suisse, Zürich	500	2	35	37	2	36	38	-1
Universität Zürich, Zürich	927	2'285	2'722	5'007	2'200	2'640	4'840	167
Universitätsklinik Balgrist, Zürich	121	68	55	123	74	45	119	4
UniversitätsSpital Zürich, Zürich	85	657	724	1'381	640	681	1'321	60
Verein für medizinische Qualitätskontrolle, Zürich	729	1	6	7	1	5	6	1
Veterinary Anaesthesia Service, Winterthur	949	1	1	2	1	1	2	-
vsao Sektion Zürich, Zürich	877	-	1	1	-	1	1	-
Zentralpraxis Wallisellen AG, Wallisellen	887	-	1	1	-	1	1	-
Zürcher RehaZentrum Wald, Wald ZH	127	10	7	17	8	8	16	1
Zurzach Care Zürich AG, Zürich	1076	1	4	5	2	2	4	1
Risikoversicherung								
Assurance risque lors d'interruption de travail (catégorie A)	9040	29	88	117	44	94	138	-21
Assurance risque lors d'interruption de travail (catégorie B)	9050	3	11	14	1	6	7	7
Total		9'953	12'974	22'927	9'612	12'426	22'038	889

Appendice 2 / Attestation de l'expert

DEPREZ

Experten für berufliche Vorsorge / Aktuare
Experts en matière de prévoyance professionnelle / Actuaire-conseils

Deprez Experten AG Neustadtgasse 7 8001 Zürich Telefon: 044 262 10 52 Homepage: www.deprez.ch

Fondation de prévoyance ASMAC Confirmation de l'Expert en prévoyance professionnelle

Pour le calcul du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes, nous a été mis à disposition l'effectif des bénéficiaires de rentes au 1.1.2021 ainsi que les règlements de la Fondation de prévoyance ASMAC, en particulier le règlement de fondation et le règlement des provisions. Les valeurs effectives ont été calculées, comme l'année précédente, en application des bases actuarielles LPP 2015, tables générationnelles, avec un taux d'intérêt technique de 2.0%. Une provision pour la réduction du taux d'intérêt technique à 1.5 pourcent (à hauteur de 5 pourcent des valeurs effectives des rentes) est constituée en complément. Le calcul du capital de prévoyance des assurés actifs a été effectué par la Fondation de prévoyance elle-même.


Indicatifs de la situation financière au 31 décembre 2020

Fortune de prévoyance	CHF	3'120'286'664
Capital de prévoyance assurés actifs	CHF	2'174'390'363
Capital de prévoyance bénéficiaires de rentes	CHF	467'022'161
Provisions techniques	CHF	89'030'000
Capital de prévoyance au total	CHF	2'730'442'524
Taux de couverture selon art. 44 OPP2		114.3%

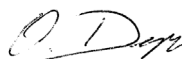
Confirmations

- En tant qu'Experts en prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52d et 52e LPP ainsi que l'art. 40 OPP2 ss., agréés par la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP), nous confirmons que nous répondons aux exigences en matière d'indépendance stipulées dans l'art. 40 OPP2 et selon la directive de CHS PP « Indépendance des experts en prévoyance professionnelle ».
- Nous confirmons que la Fondation de prévoyance ASMAC, dans le sens de l'art. 52e al. 1 let. a LPP, offre la garantie qu'elle est en mesure de remplir ses engagements.

Deprez Experts SA



Christoph Furrer
Expert exécutant en prévoyance professionnelle



Dr Philippe Deprez
Expert agréé en prévoyance professionnelle

Zurich, 15 avril 2021

Appendice 3 / Rapport de l'organe de révision



Ernst & Young SA
Schanzenstrasse 4a
Case postale
CH-3001 Berne

Téléphone: +41 58 286 61 11
Téléfax: +41 58 286 68 18
www.ey.com/ch

Au Conseil de fondation de la
Fondation de Prévoyance ASMAC, Berne

Berne, le 10 mai 2021

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation de Prévoyance ASMAC, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend l'organisation, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous

estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales relatives à l'agrément (art. 52b LPP) et à l'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié :

- ▶ si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- ▶ si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- ▶ si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- ▶ si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté et la divulgation des conflits d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- ▶ si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires
- ▶ si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- ▶ si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Ernst & Young SA

Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Marco Schmid

Experte-réviseur agréée

Sandra Leumann



«Être *naturel* est aussi
une pose et la plus irritante
que je connaisse.»

Oscar Wilde

... nous sommes une petite famille.
Il nous est donc facile
d'être nous-mêmes.

Mentions légales

ÉDITRICE

fondation de prévoyance asmac

CONCEPT, DESIGN ET RÉALISATION

fondation de prévoyance asmac

Ce rapport de gestion annuel est également disponible en allemand.

fondation de prévoyance asmac

Kollerweg 32

Case postale 389

3000 Berne 6